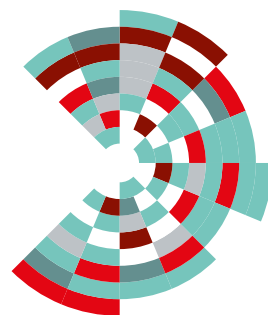


ZOOM EMPLOI



ZOOM SUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI
RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS



Table des matières

Glossaire	5
Executive summary	7
Introduction.....	11
Chapitre 1 : La population résidente au Luxembourg en âge de travailler ...	12
1.1 Evolution de la population résidente au Luxembourg	12
1.2 Les ressortissants des pays tiers résident au Luxembourg	15
Chapitre 2 : Les ressortissants de pays tiers dans la population en emploi au Luxembourg	17
2.1 Vue d'ensemble du marché du travail luxembourgeois	17
2.2 Les ressortissants de pays tiers dans le marché du travail	18
2.3 Profil socio-démographique des salariés ressortissants de pays tiers	20
2.4 Évolution de l'insertion sectorielle des ressortissants de pays tiers	21
Chapitre 3 : Les ressortissants de pays tiers parmi les demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM	25
3.1 Vue d'ensemble des demandeurs d'emploi résidents inscrits à l'ADEM	25
3.2 La sur-représentation des ressortissants de pays tiers parmi les demandeurs d'emploi	28
3.3 Les demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers : une population aux statuts juridiques hétérogènes	29
3.4 Profil socio-démographique détaillé des ressortissants de pays tiers	34
3.5 Niveau de qualification et orientation professionnelle	38
3.6 Les compétences linguistiques	42
3.7 La mobilité.....	45

Chapitre 4 : L'ADEM face au défi de l'insertion des ressortissants de pays tiers sur le marché de l'emploi 47

4.1	Un accompagnement personnalisé, adapté à la diversité des parcours	47
4.2	Un large éventail de formations et de programmes d'accompagnement	48
4.3	Les mesures pour l'emploi comme tremplin vers l'insertion professionnelle	49
4.4	Perspectives pour une meilleure valorisation des compétences.....	50

Contact 52

Liste des graphiques

Graph 1. Croissance 2018-2025 de la population en âge de travailler par pays de l'UE-27	13
Graph 2. Evolution de la population résidente en âge de travailler par groupe de nationalité.....	14
Graph 3. Taux de variation annuel de l'emploi national et de l'emploi intérieur.....	17
Graph 4. Evolution de la population résidente salariée par groupe de nationalité.....	19
Graph 5. Structure par âge de la population résidente salariée.....	21
Graph 6. Evolution annuelle des demandeurs d'emploi par groupe de nationalité.....	26
Graph 7. Evolution mensuelle des demandeurs d'emploi par groupe de nationalité.....	26
Graph 8. Evolution des demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers vis-à-vis de la population totale des demandeurs d'emploi.....	28
Graph 9. Evolution du nombre de demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers sous statut de protection internationale ou temporaire.....	31
Graph 10. Répartition des demandeurs d'emploi résidents disponibles selon leur durée d'inscription.....	33
Graph 11. Composition des demandeurs d'emploi par genre et âge selon le groupe de référence.....	36
Graph 12. Composition des demandeurs d'emploi par niveau d'études.....	37
Graph 13. Niveau de connaissances des langues.....	44
Graph 14. Niveau de mobilité déclaré par les demandeurs d'emploi.....	46
Graph 15. Possession d'un permis de conduire (catégorie B).....	46

Liste des Tableaux

Tab 1. Structure de la population résidente en âge de travailler (%).....	14
Tab 2. Populations en âge de travailler résidentes au Luxembourg en 2025, par continent et pour les cinq pays les plus représentés.....	15
Tab 3. Structure de la population résidente salariée (%).....	19
Tab 4. Les 20 principales nationalités des salariés ressortissants de pays tiers.....	20
Tab 5. Structure de la population salariée par secteur NACE et groupe de nationalité.....	22
Tab 6. Distribution des salariés ressortissants de pays tiers par secteur d'activité.....	24
Tab 7. Structure des demandeurs d'emploi résidents (%).....	27
Tab 8. Structure de la population résidente, salariée ou en recherche d'emploi en 2025.....	29
Tab 9. Structure des demandeurs d'emploi par groupe de nationalité et part des bénéficiaires de protection internationale ou temporaire.....	30
Tab 10. Composition des demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers par nationalité selon le groupe de référence.....	35
Tab 11. Structure des ressortissants de pays tiers par niveau d'études détaillé et pays d'obtention du diplôme.....	39
Tab 12. Les demandeurs d'emploi bénéficiant d'une mesure en faveur de l'emploi.....	50

Glossaire

Bénéficiaire de protection internationale (BPI) : personne s'étant vu accorder le statut de réfugié (basé sur la Convention de Genève) ou le statut conféré par la protection subsidiaire (pour les personnes qui ne remplissent pas les critères de la Convention de Genève mais qui courent un risque réel de subir des atteintes graves) par la Direction générale de l'immigration. Le BPI dispose d'un titre de séjour renouvelable et a libre accès au marché du travail luxembourgeois, au même titre qu'un ressortissant luxembourgeois, sans restriction de profession ou de secteur. Il bénéficie également des prestations sociales, dont le revenu d'inclusion sociale (REVIS), sous conditions.

Bénéficiaire de protection temporaire (BPT) : personne s'étant vu accorder le statut de protection temporaire par la Direction générale de l'immigration. Il s'agit du statut juridique spécifique, reconnu au niveau de l'Union européenne, accordé aux personnes ayant fui la guerre en Ukraine (ainsi qu'aux ressortissants de pays tiers résidant en Ukraine avant le 24 février 2022). Le BPT dispose d'un titre de séjour temporaire et a libre accès au marché du travail luxembourgeois, sans nécessiter d'autorisation d'occupation temporaire. Contrairement aux BPI, les BPT n'ont pas droit au REVIS.

Demandeurs d'emploi résidents inscrits à l'ADEM : personnes résidant sur le territoire luxembourgeois en recherche d'emploi et enregistrées auprès de l'ADEM. Parmi ces personnes, on distingue :

- les demandeurs d'emploi résidents disponibles pour le marché de l'emploi,
- les demandeurs d'emploi résidents affectés à une mesure pour l'emploi,
- les demandeurs d'emploi résidents non disponibles (c'est-à-dire, en congé de maladie ou de maternité, en emploi ou en dispense de contrôle).

Demandeurs d'emploi résidents disponibles pour le marché du travail : personnes inscrites à l'ADEM, résidant sur le territoire luxembourgeois, et qui, à la date du relevé statistique, ne sont ni en emploi, ni affectées à une mesure pour l'emploi, ni en dispense de contrôle, ni en congé de maladie ou de maternité.

Emploi intérieur : regroupe toutes les personnes travaillant sur le territoire du Luxembourg, indépendamment de leur lieu de résidence. De ce fait, il comprend les frontaliers entrants et exclut les salariés des institutions internationales ainsi que les résidents travaillant à l'étranger.

Emploi national : ensemble des travailleurs résidant au Luxembourg. L'emploi national exclut les frontaliers entrants et incluent les salariés résidents travaillant à l'étranger ou auprès des institutions internationales.

Métiers très en pénurie : emplois (ainsi que leurs sous-appellations) définis selon le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME), pour lesquels la demande des recruteurs est particulièrement soutenue et l'offre de candidats disponibles auprès de l'ADEM très limitée. La liste est actualisée chaque année, au premier trimestre, sur la base de trois indicateurs objectifs relatifs à l'année écoulée : le nombre de postes vacants déclarés à l'ADEM, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits pour le métier concerné, et le nombre de postes pour lesquels aucun candidat correspondant au profil recherché n'a pu être proposé par l'ADEM. Les employeurs à la recherche de main-d'œuvre qualifiée dans ces métiers référencés peuvent bénéficier de procédures simplifiées et accélérées pour le recrutement de ressortissants de pays tiers. Pour la liste 2026 (année de référence 2025) des métiers très en pénurie publiée au Journal Officiel, voir : <https://adem.public.lu/fr/actualites/adem/2026/03/metiers-penurie.html>

Niveau de connaissances en langues étrangères : lors de l'inscription auprès de l'ADEM, chaque demandeur d'emploi est invité à réaliser des tests de langues en ligne. Le niveau de connaissances est déterminé selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) : le niveau A désigne un utilisateur élémentaire, le niveau B un utilisateur indépendant et le niveau C un utilisateur expérimenté.

Niveaux d'études : dans le cadre de cette publication, les niveaux d'études des demandeurs d'emploi sont regroupés en trois catégories, en cohérence avec la classification ISCED (International Standard Classification of Education) :

- **Secondaire inférieur :** concerne les demandeurs d'emploi qui ont arrêté leurs études avant d'obtenir un diplôme de fin d'études secondaires ;
- **Secondaire supérieur :** relatif aux demandeurs d'emploi qui ont obtenu un diplôme de fin d'études secondaires (DFES, DFEST, BAC, DAP, DT ou CATP) mais qui n'ont pas poursuivi d'études supérieures ;
- **Supérieur :** concerne les demandeurs d'emploi titulaires d'un diplôme universitaire ou d'enseignement supérieur (BTS, Bachelor, Master, Doctorat ou équivalent).

Les informations relatives au niveau d'études sont néanmoins issues des déclarations des demandeurs d'emploi et ne font pas l'objet d'une vérification systématique.

Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne (NACE) : classification des activités économiques en vigueur dans l'Union européenne. Il s'agit d'une nomenclature à quatre chiffres encadrant la collecte et la production d'une large palette de données statistiques relatives aux activités économiques dans le domaine des statistiques économiques (production, emploi et comptes nationaux) et d'autres domaines du système statistique européen.

Population en âge de travailler : désigne l'ensemble des personnes résidant au Luxembourg âgées de 16 à 64 ans et susceptibles de participer au marché du travail.

Population en emploi : désigne, dans le cadre de cette publication, l'ensemble des personnes résidant au Luxembourg, âgées de 16 à 64 ans, exerçant une activité professionnelle au Luxembourg (à l'exclusion des intérimaires) et affiliées au système de la sécurité sociale luxembourgeoise.

Ressortissants de pays tiers (RPT) : désigne toute personne qui n'a pas la nationalité d'un État membre de l'UE-27.

Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) : cartographie de l'ensemble des métiers existants, regroupés par domaine d'activité. Chaque appellation métier correspond à un ensemble de compétences à détenir et d'activités à mettre en œuvre pour exercer ce métier.

Union européenne (UE-27) : organisation politique et économique regroupant, à ce jour, 27 États membres européens, fondée sur des traités garantissant notamment la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux entre ses membres. Les 27 États membres sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la

Executive summary

Ressortissants de pays tiers et marché du travail luxembourgeois : une population au cœur des enjeux d'emploi et de compétences

Le présent Zoom Emploi analyse le rôle des ressortissants de pays tiers (pour lesquels la nationalité d'un pays situé hors UE-27 constitue la définition retenue ici) dans les dynamiques démographiques et économiques récentes du Luxembourg, ainsi que les enjeux associés à leur insertion sur le marché du travail. Sur la base des données STATEC, IGSS et ADEM¹, l'étude retrace l'évolution de la population résidente en âge de travailler, puis de la population en emploi, avant de proposer une analyse détaillée des demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers inscrits à l'ADEM ainsi que les actions déployées pour soutenir leur insertion professionnelle.

Le Luxembourg, une des populations en âge de travailler les plus dynamiques de l'UE-27

Entre 2018 et 2025, la population en âge de travailler a progressé de 12,5 % au Luxembourg, l'un des taux de croissance les plus élevés de l'UE-27. Cette évolution s'accompagne d'une contribution croissante des ressortissants de pays tiers, dont la part est passée de 9,4 % à 13,1 %, sous l'effet d'une hausse de leurs effectifs de 22.000 personnes, une dynamique qui illustre l'attractivité du Luxembourg et répond aux besoins croissants de l'économie en compétences.

Les ressortissants de l'UE-27 hors Luxembourg demeurent quant à eux un groupe important, mais affichent une progression plus modérée sur la période récente, voire une baisse à partir de 2023, qui les conduit à descendre sous la barre des 40 % fin septembre 2025. La population de nationalité luxembourgeoise affiche une croissance régulière et constitue la majorité des résidents du pays, avec 49,3 % en 2025.

Une présence croissante dans l'emploi des ressortissants de pays tiers, en particulier dans des secteurs à haute valeur ajoutée

Au 30 septembre 2025, les ressortissants de pays tiers salariés résidents représentent 12,2 % de l'ensemble des salariés résidents, soit près de 5 points de pourcentage de plus qu'en 2018. Leur progression a contribué à 45 % de la hausse totale des effectifs salariés sur la période, avec une croissance annuelle moyenne de 8,2 %. En valeur absolue, il s'agit de près de 31.605 personnes, dont près de 60 % âgées de 30 à 44 ans.

L'analyse par secteur d'activité témoigne d'une double dynamique : d'une part, une segmentation persistante du marché du travail luxembourgeois, les trois groupes de nationalité (luxembourgeois, UE-27 hors luxembourgeois et ressortissants des pays tiers) n'étant pas répartis de manière homogène entre secteurs d'activité ; d'autre part, une diversification progressive des trajectoires professionnelles des ressortissants de pays tiers, dont la présence se renforce progressivement dans les secteurs à haut niveau d'expertise. À cet égard, l'introduction de la liste des métiers « très en pénurie » à partir de 2023 a très probablement contribué à faciliter leur recrutement dans plusieurs secteurs confrontés à des tensions structurelles.

¹ STATEC et IGSS : données au 30 septembre de chaque année. ADEM : données au 31 décembre de chaque année.

En 2025, les deux secteurs concentrant la part la plus élevée de salariés ressortissants de pays tiers sont les activités spécialisées, scientifiques et techniques ainsi que les activités financières et d'assurance. Ils représentent aussi les seuls deux secteurs à avoir enregistré une augmentation marquée depuis 2018, de près de 7 et 2 points de pourcentage respectivement.

Ces résultats s'inscrivent pleinement dans la lignée des conclusions de l'étude LISER de mars 2026 commanditée par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg – Ministère de l'Economie, dans le cadre du projet LUXTALENT « Attraction et rétention des talents au Luxembourg – Partie 1 »

Des demandeurs d'emploi aux profils très divers

Au 31 décembre 2025, sur les 28.422 résidents inscrits auprès de l'ADEM en tant que demandeurs d'emploi, 6.674 étaient des ressortissants de pays tiers, contre 4.393 fin 2018, soit une progression de 52 % sur la période avec une croissance annuelle moyenne de 6,4 %. Leur part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi est ainsi passée de 18,1 % fin 2018 à 23,5 % fin 2025. Cette part recouvre toutefois des situations administratives et des parcours migratoires très différents, examinés ci-après.

S'agissant des demandeurs d'emploi luxembourgeois ou des ressortissants de l'UE-27, deux observations méritent d'être soulignées. La première a trait à la baisse des demandeurs d'emploi UE-27 observée lors de la reprise post-COVID, qui pourrait refléter non seulement un retour à l'emploi, mais aussi des départs du territoire, une hypothèse cohérente avec le recul des salariés résidents UE-27 et avec les conclusions de l'étude LISER sur la mobilité de la main-d'œuvre étrangère au Luxembourg.

La seconde porte sur la hausse de la part des demandeurs d'emploi luxembourgeois qui pourrait en partie dépendre d'un phénomène de naturalisation : plus de 32.000 salariés de nationalité luxembourgeoise sont nés hors du pays, ce qui signifie qu'une partie d'entre eux pourrait être des ressortissants de pays tiers ayant acquis cette nationalité, sans que cela n'efface nécessairement les difficultés d'insertion sous-jacentes pour les personnes concernées.

Une population aux trajectoires migratoires multiples

Une fois exclus les bénéficiaires de protection internationale (BPI) et de protection temporaire (BPT), la part des ressortissants de pays tiers sur le total des demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM descend à 17,9 %, ce qui souligne le poids important des statuts de protection dans la structure du chômage des ressortissants hors UE-27. Il convient néanmoins de noter qu'une partie seulement des bénéficiaires de protection internationale en recherche d'emploi sont suivis par l'ADEM, les autres étant pris en charge par l'Office National d'Inclusion Sociale (ONIS) ou le Fonds National de Solidarité (FNS).

Les trois sous-groupes (ressortissants des pays tiers hors protection, bénéficiaires de protection internationale et bénéficiaires de protection temporaire) présentent des profils contrastés. Les ressortissants des pays tiers hors protection affichent les durées d'inscription les plus courtes (29,4 % inscrits depuis 12 mois ou plus, la proportion la plus faible de tous les groupes), un résultat cohérent avec une logique de migration économique plus mobile. Les bénéficiaires de protection temporaire présentent un profil à double pic : 42,0 % sont inscrits depuis moins de 4 mois, mais

33,0 % depuis 12 mois ou plus, signe d'une accumulation progressive de chômage de longue durée. Les bénéficiaires de protection internationale affichent quant à eux une part de chômage de longue durée comparable à celle des Luxembourgeois (près de 40 % inscrits depuis au moins un an).

Un niveau de qualification élevé, mais des freins à sa valorisation

41,8 % des demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 29,4 % pour l'ensemble de la population inscrite à l'ADEM. Cette part atteint 62,9 % chez les BPT, alors que les BPI présentent une structure éducative nettement moins favorable (39,7 % n'ont pas dépassé le secondaire inférieur). 80,9 % des ressortissants de pays tiers ont obtenu leur diplôme le plus élevé hors UE-27, ce qui peut compliquer la reconnaissance des qualifications et la transférabilité des compétences.

L'analyse de la correspondance entre formation et métier recherché, menée sur trois familles de professions, révèle des écarts marqués : en informatique, près de 80 % des demandeurs d'emploi recherchent un métier directement lié à leur spécialisation, une proportion qui descend sous les 40 % dans le domaine de l'ingénierie, et à environ 20 % dans le cas des professions médicales. Ces écarts reflètent des freins variés : barrières linguistiques, différences de cadres réglementaires entre pays, coût des démarches de reconnaissance, ou encore absence de documents et barrières administratives pour certains publics.

Les compétences linguistiques constituent l'un des freins les plus déterminants. Les bénéficiaires de protection internationale sont les plus ancrés dans le contexte local (93 % au moins élémentaires en français), mais ce résultat est fortement lié à la répartition du suivi de cette population entre l'ADEM et l'ONIS. En effet, seuls ceux maîtrisant les langues administratives, l'anglais ou le portugais sont orientés vers l'ADEM. Les bénéficiaires de protection temporaire, à l'inverse, ne sont pas soumis à ce filtre et présentent le profil le plus exposé, l'anglais constituant leur seul point de force relatif.

La mobilité constitue un obstacle supplémentaire : seuls 20 à 37 % des ressortissants de pays tiers déclarent une mobilité excellente (permis de conduire et véhicule personnel) selon leur statut, contre plus de 50 % chez les ressortissants de l'UE-27 hors Luxembourg ou les Luxembourgeois. La gratuité et la densité du réseau de transports en commun luxembourgeois atténuent en partie cette contrainte, mais l'absence même du permis de conduire, qui concerne près de la moitié d'entre eux, demeure un frein pour l'accès à certains postes.

Le rôle de l'ADEM : accompagnement, formation et mesures pour l'emploi

Face aux enjeux identifiés, l'ADEM conduit un ensemble d'actions pour soutenir l'insertion des ressortissants de pays tiers, tant à travers l'accompagnement direct des personnes que par les services proposés aux employeurs. Les résultats présentés dans cette étude montrent toutefois qu'une évolution des pratiques et des approches demeure indispensable pour tirer pleinement parti du potentiel qu'offre cette population.

Tout d'abord, il faut préciser que les demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers bénéficient du même accompagnement que l'ensemble des demandeurs d'emploi, complété par une cellule

dédiée aux bénéficiaires de protection temporaire. L'ADEM propose un large éventail de formations gratuites ou à un tarif préférentiel. Certains programmes de formation sont spécifiquement dédiés aux ressortissants des pays tiers et, selon les cas, exclusivement aux bénéficiaires de protection internationale ou temporaire, quel que soit leur niveau de qualification.

Un deuxième levier mobilisé par l'ADEM pour favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi s'appuie sur les mesures en faveur de l'emploi au sens strict, qui comprennent notamment des contrats aidés dans le secteur privé et public, des parcours d'apprentissage en entreprise, ainsi que des mesures spéciales portées par des initiatives syndicales et communales. Au 31 décembre 2025, 16,2 % des ressortissants de pays tiers inscrits à l'ADEM bénéficiaient d'une mesure en faveur de l'emploi, une proportion comparable à celle des demandeurs d'emploi luxembourgeois (16,3 %) et supérieure à celle des ressortissants de l'UE-27 (12,6 %). Les mesures spéciales constituent le dispositif le plus mobilisé pour les ressortissants de pays tiers, tandis que les contrats aidés et l'apprentissage pour adultes restent relativement moins utilisés.

Au-delà des diplômes formels, l'appréciation des profils doit davantage reposer sur l'identification et la valorisation des compétences disponibles – qu'elles soient techniques, transversales, linguistiques ou issues de l'expérience – en lien avec les besoins des employeurs. Cette valorisation est d'autant plus urgente que, faute d'une identification claire des ressources présentes sur le territoire, le Luxembourg s'expose à un gaspillage de compétences, alors même que le marché du travail reste marqué par des pénuries dans de nombreux métiers et secteurs. Les ressortissants de pays tiers représentent à cet effet non seulement un public à accompagner, mais aussi une ressource à fort potentiel, essentielle pour le marché du travail luxembourgeois, à condition que les pratiques de recrutement et les approches évoluent vers une reconnaissance effective de leurs compétences.

Les constats dressés dans cette étude s'inscrivent dans une réflexion plus large que l'ADEM mène sur l'évolution de ses services, au bénéfice de l'ensemble des demandeurs d'emploi. C'est dans ce cadre que l'ADEM développe de nouveaux outils pour mieux identifier et valoriser les compétences disponibles, notamment des dispositifs d'évaluation des compétences numériques venant compléter ceux déjà en place pour les compétences linguistiques, ainsi qu'une mise en correspondance plus fine entre profils disponibles et besoins exprimés par les employeurs.

À cela s'ajoutent la modernisation et la digitalisation progressive des services de l'ADEM, visant à renforcer l'autonomie des demandeurs d'emploi et à simplifier leurs démarches : l'automatisation accrue des procédures liées à l'inscription et aux aides financières permet en effet d'accélérer le traitement des dossiers et de limiter les situations de vulnérabilité financière, particulièrement préjudiciables pour les publics les plus fragiles.

Introduction

Depuis une trentaine d'années, le Luxembourg a enregistré une croissance démographique et économique soutenue, largement portée par l'immigration et le phénomène frontalier. Dans un contexte de marché du travail particulièrement dynamique et ouvert, la structure de la population résidente en âge de travailler comme celle de la population en emploi ont profondément évolué, notamment du point de vue de la nationalité, mais aussi au regard d'autres caractéristiques sociodémographiques².

Si les ressortissants de l'Union européenne (UE-27) tant résidents que frontaliers occupent une place centrale dans le fonctionnement du marché du travail luxembourgeois, la présence des ressortissants de pays tiers s'est également renforcée³. Cette évolution témoigne de l'attractivité du Luxembourg au sein et au-delà de l'UE-27, dans un contexte marqué par des besoins croissants en compétences. De fait, l'intégration de ces populations dans le marché du travail constitue un enjeu majeur, à la croisée des politiques de l'emploi, de l'intégration et de la cohésion sociale.

Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers inscrits auprès de l'ADEM a augmenté au cours de ces dernières années⁴. Fin 2025, près d'un demandeur d'emploi sur quatre est ressortissant de pays tiers. Cette population demeure hétérogène, reflétant des parcours migratoires et professionnels diversifiés. Certains sont arrivés au Luxembourg dans le cadre d'un projet professionnel, d'études ou d'un regroupement familial, tandis que d'autres ont quitté leur pays d'origine pour des raisons contraintes. Ces trajectoires variées peuvent se traduire par des situations différenciées face à l'emploi. Les demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers peuvent notamment rencontrer des obstacles spécifiques liés aux compétences linguistiques, à la valorisation de leur expérience professionnelle et de leurs diplômes, ou encore à la segmentation du marché du travail.

L'analyse de leur situation s'inscrit dès lors dans une perspective plus large. La présente publication de la série « Zoom Emploi » s'intéresse à l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers au Luxembourg et à leurs principales caractéristiques (âge, parcours professionnel, durée d'inscription, compétences linguistiques, etc.). Pour éclairer ces éléments, l'étude débute par une mise en contexte démographique et professionnelle : elle retrace d'abord les transformations récentes de la population résidente en âge de travailler, puis celles de la population en emploi. Cette lecture d'ensemble permet de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre et les enjeux liés à leur insertion ou leur réinsertion sur le marché du travail luxembourgeois. Sur cette base, la troisième partie propose une analyse détaillée des demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers : leur évolution, la diversité de leurs profils et les principaux freins rencontrés dans leur accès à l'emploi. Enfin, l'étude met en lumière les actions et dispositifs déployés par l'ADEM pour soutenir l'insertion professionnelle et accompagner, de manière adaptée, la diversité des parcours.

² Il convient de préciser que ces deux populations ne se recouvrent pas entièrement : la population en âge de travailler renvoie à l'ensemble des résidents susceptibles de participer au marché du travail, tandis que la population en emploi correspond aux personnes exerçant effectivement une activité professionnelle. Voir glossaire pour plus de détails.

³ Dans le cadre de cette analyse, nous utilisons comme définition pour les ressortissants de pays tiers l'ensemble des personnes ayant une nationalité de pays hors UE-27.

⁴ Dans le cadre de cette analyse, sauf mention contraire, les demandeurs d'emploi correspondent à l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ADEM et résidant au Luxembourg. Voir glossaire pour plus de détails.

Chapitre 1 : La population résidente au Luxembourg en âge de travailler

Ce premier chapitre propose une mise en contexte démographique indispensable à la compréhension des dynamiques analysées dans la suite de la publication. Il retrace l'évolution de la population résidente en âge de travailler au Luxembourg sur la période 2018–2025, en examinant la contribution respective des différents groupes de nationalité. Une attention particulière est portée aux ressortissants de pays tiers, dont la progression s'est nettement accélérée ces dernières années, redessinant progressivement la composition de la population résidente.

1.1 Evolution de la population résidente au Luxembourg

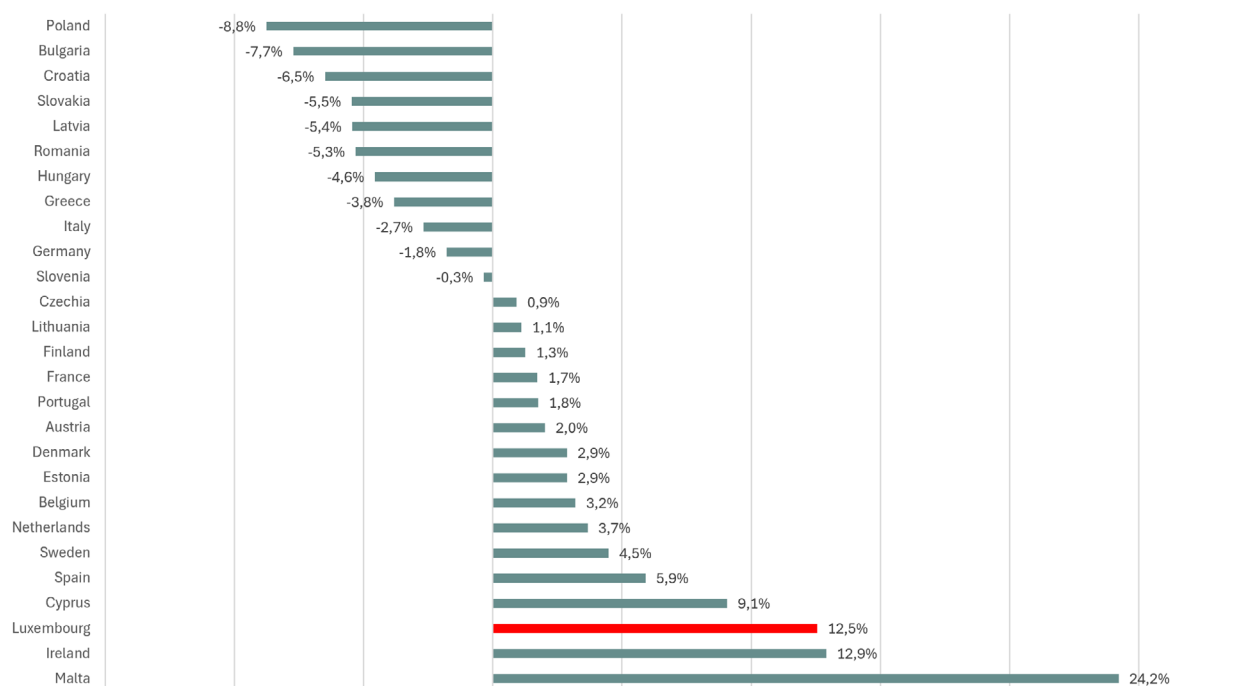
Selon les données d'Eurostat, sur la période 2018–2025, la population en âge de travailler a eu tendance à diminuer dans une partie remarquable de l'Union européenne, en particulier dans les pays d'Europe de l'Est. Malgré un rebond démographique récent lié à l'intensification des flux migratoires après la pandémie de COVID-19, la tendance structurelle reste orientée à la baisse. C'est dans ce contexte que le Luxembourg se distingue assez nettement, avec une croissance de +12,5 %, le plaçant parmi les pays européens les plus dynamiques en matière d'expansion du réservoir de main-d'œuvre (Graph 1).

L'analyse qui suit est basée sur des données de l'IGSS et du STATEC pour la période du 30 septembre 2018 au 30 septembre 2025, en référence à la population en âge de travailler de 16 à 64 ans, en cohérence avec le périmètre de l'ADEM pour lequel 16 ans constituent l'âge minimum d'inscription. Pour les évolutions annuelles, l'année 2022 est mise en évidence afin de faciliter la compréhension des tendances de fond, compte-tenu des distorsions potentielles introduites par la période COVID sur les dynamiques observées.

Au 30 septembre 2018, le Luxembourg dénombrait 419.592 personnes résidentes en âge de travailler (Graph 2). Au 30 septembre 2025, le pays en comptait 469.456, soit près de 50.000 de plus, équivalant à une croissance de 11,9 % sur sept ans.

Concernant l'ensemble de la population résidente en âge de travailler, la croissance est plutôt régulière et s'établit, en moyenne annuelle, à 1,6 % sur la période observée, avec un pic à +2,2 % entre septembre 2021 et septembre 2022. Depuis cette date, elle tend progressivement à se ralentir, pour s'établir à 1,0 % entre septembre 2024 et septembre 2025.

Graph 1. Croissance 2018-2025 de la population en âge de travailler par pays de l'UE-27⁵



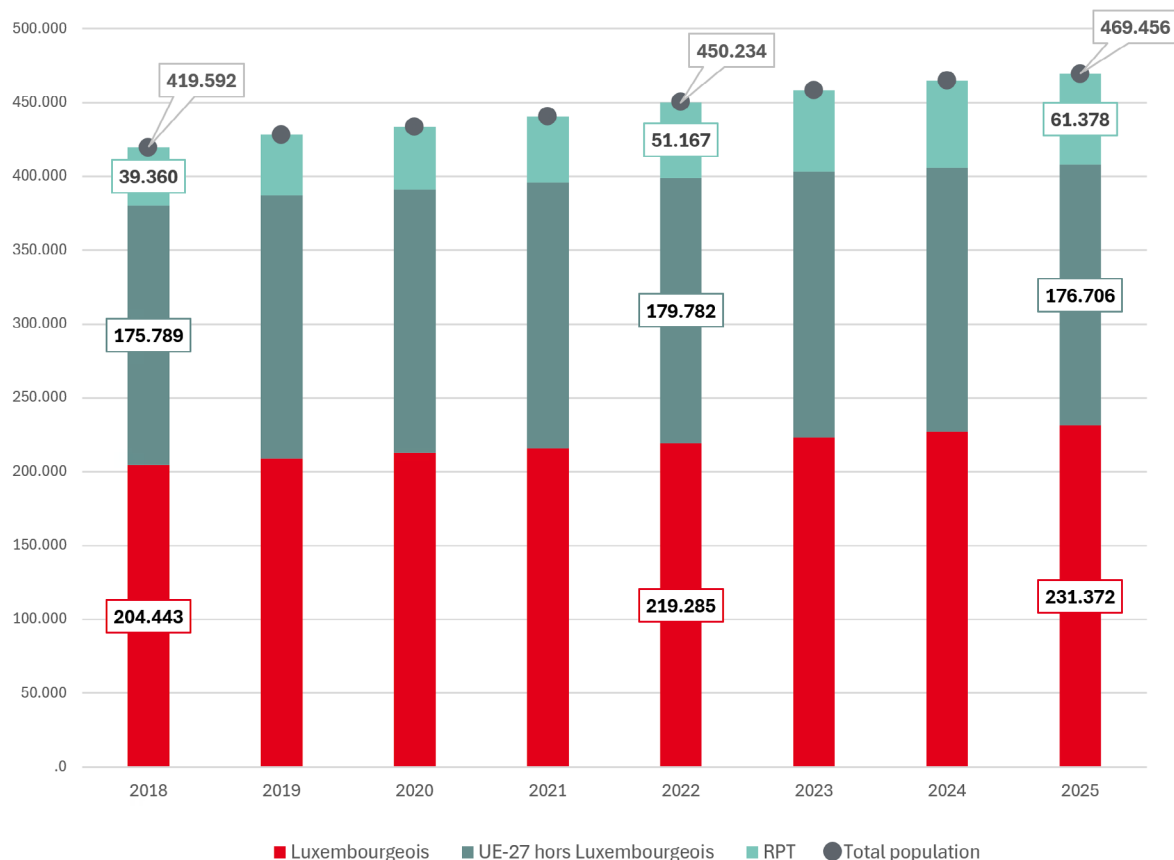
Source : Eurostat, données au 1er janvier, groupe d'âge 15-64, calculs ADEM.

La contribution à cette croissance est toutefois hétérogène selon les différents groupes considérés, ce qui peut refléter à la fois l'attractivité économique du pays et la diversification croissante des profils des résidents en âge de travailler.

- La population de nationalité luxembourgeoise a augmenté d'environ 27.000 personnes entre 2018 et 2025, avec un taux de croissance moyen de 1,8 % par an, et une évolution plutôt régulière sur l'ensemble de la période considérée.
- Les résidents originaires d'un pays UE-27 (hors nationalité luxembourgeoise) présentent une dynamique relativement faible, avec une croissance modérée jusqu'en 2021, suivie d'une phase de stagnation, avant d'amorcer une baisse à partir de 2023. Sur l'ensemble de la période, la variation nette est inférieure à 1.000 unités.
- Les personnes originaires de pays hors UE-27 présentent au contraire une dynamique nettement soutenue, avec un taux de croissance moyen de 6,6 % par an et un pic de 14,1 % entre 2021 et 2022 (environ 40 % porté par des personnes de nationalité ukrainienne), soit + 22.000 personnes sur sept ans. Leur poids dans la population totale reste néanmoins limité, à un peu plus de 10 % en 2025.

⁵ Les données d'Eurostat portent sur la population âgée de 15 à 64 ans, conformément à la convention statistique internationale adoptée par l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui retient 15 ans comme seuil inférieur de la population en âge de travailler afin de permettre des comparaisons entre pays.

Graph 2. Evolution de la population résidente en âge de travailler par groupe de nationalité



Source : STATEC ; calculs et retraitements : ADEM.

Au-delà des variations par groupe, c'est **la recomposition progressive de la population en âge de travailler qui retient l'attention** (Tab 1) : en sept ans, la part des ressortissants de pays tiers a progressé de 3,7 points de pourcentage pour atteindre 13,1 % en 2025, tandis que celle des résidents originaires d'un autre État membre de l'UE-27 a reculé de 4,3 points de pourcentage, tombant nettement sous la barre des 40 %. La population de nationalité luxembourgeoise demeure quant à elle très stable, juste en-deçà de 50 %.

Tab 1. Structure de la population résidente en âge de travailler (%)

	30.09.2018	30.09.2022	30.09.2025
Luxembourgeois	48,7%	48,7%	49,3%
UE-27 hors luxembourgeois	41,9%	39,9%	37,6%
RPT	9,4%	11,4%	13,1%
Total population	100,0%	100,0%	100,0%

Source : STATEC ; données au 30 septembre, groupe d'âge 16-64, calculs ADEM.

1.2 Les ressortissants des pays tiers résident au Luxembourg

Une analyse plus fine des ressortissants de pays tiers met en évidence des dynamiques différentes selon le continent de nationalité (Tab 2).

Tab 2. Populations en âge de travailler résidentes au Luxembourg en 2025, par continent et pour les cinq pays les plus représentés

Continent et pays de nationalité	30.09.2025	Variation 2018-2025	
		Nb.	%
Luxembourg	231.372	26.929	13,2%
UE-27 hors luxembourg	176.706	917	0,5%
Portugal	63.888	-7.090	-10,0%
France	36.036	1.783	5,2%
Italie	17.997	2.827	18,6%
Belgique	12.281	-1.892	-13,3%
Allemagne	8.576	-676	-7,3%
Europe hors UE-27	16.182	1.289	8,7%
Ukraine	4.139	3.386	449,7%
Royaume-Uni	2.673	-1.557	-36,8%
Monténégro	1.954	-667	-25,4%
Fédération de Russie	1.826	463	34,0%
Serbie	1.384	-149	-9,7%
Asie	20.086	9.439	88,7%
Inde	4.460	2.728	157,5%
Chine	3.927	1.108	39,3%
Syrie	2.590	1.489	135,2%
Turquie	1.663	884	113,5%
Philippines	915	423	86,0%
Afrique	16.398	8.389	104,7%
Cap-Vert	2.259	57	2,6%
Erythrée	2.154	1.621	304,1%
Maroc	1.974	1.067	117,6%
Tunisie	1.636	1.000	157,2%
Cameroun	1.193	624	109,7%
Amérique	8.237	2.802	51,6%
Brésil	3.256	1.318	68,0%
Etats-Unis	1.782	33	1,9%
Colombie	524	353	206,4%
Venezuela	463	372	408,8%
Canada	437	-1	-0,2%
Océanie	231	46	24,9%
Australie	174	40	29,9%
Total population	469.456	49.864	11,9%

Source : STATEC ; données au 30 septembre, groupe d'âge 16-64, calculs ADEM.

En valeur absolue, la progression la plus marquée sur la période 2018-2025 concerne les personnes dont la nationalité relève de pays situés sur le continent asiatique : +9.439 personnes, soit un doublement de cette population. Les ressortissants du continent africain ont également doublé leur effectif (+8.389 personnes), avec une croissance annuelle moyenne supérieure à 10 %, tandis que le nombre de résidents originaires du continent américain a augmenté de moins de 3.000 personnes, avec une dynamique plus hétérogène selon les pays de provenance.

Les résidents originaires d'Europe hors UE-27 présentent une trajectoire particulière : en baisse jusqu'en 2021, ils connaissent ensuite un pic de croissance supérieur à 18 % entre 2021 et 2022, probablement lié à la reprise post-COVID, avant de revenir à une progression plus modérée, pour un total d'environ +1.300 personnes sur l'ensemble de la période. S'agissant du Royaume-Uni, la baisse du nombre de résidents en âge de travailler entre 2018 et 2025 (-1.557 personnes) est probablement liée au Brexit et à ses impacts sur la circulation et la mobilité des personnes.

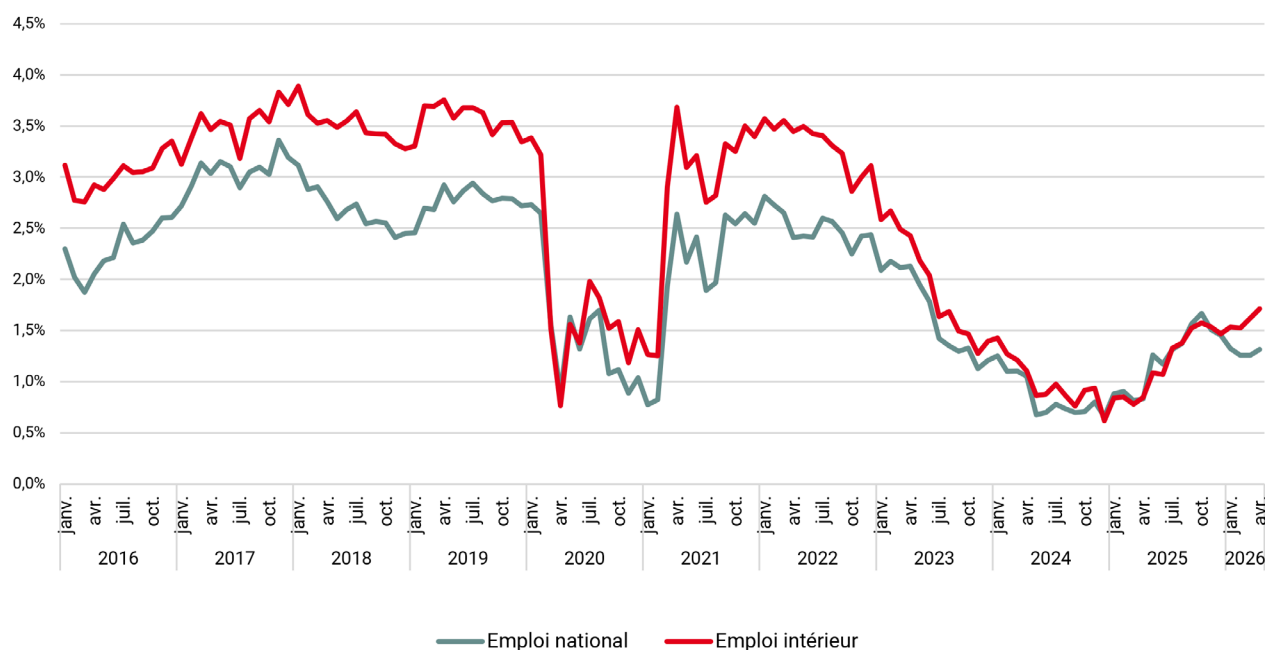
Chapitre 2 : Les ressortissants de pays tiers dans la population en emploi au Luxembourg

Après avoir décrit la composition et la dynamique de la population résidente en âge de travailler, nous resserrons le focus sur la population résidente exerçant un emploi. L'objectif est d'identifier les grandes caractéristiques et de dégager des tendances, ceci pour mieux comprendre la situation des ressortissants de pays tiers inscrits à l'ADEM, dans le chapitre 3.

2.1 Vue d'ensemble du marché du travail luxembourgeois

Comme le souligne la note de conjoncture 1-2026 du STATEC, si l'emploi poursuit globalement son ralentissement en zone euro, la dynamique s'est en revanche sensiblement renforcée au Luxembourg depuis l'été dernier (Graph 3)⁶. Les taux de croissance annuels demeurent toutefois encore à environ la moitié des niveaux d'avant-COVID, et c'est surtout l'emploi frontalier qui enregistre un regain d'élan, comme en témoigne l'écart observé ces derniers mois entre le taux de croissance de l'emploi intérieur et celui, plus modéré, de l'emploi national⁷.

Graph 3. Taux de variation annuel de l'emploi national et de l'emploi intérieur



Source : STATEC ; STATEC, *Emploi, chômage et taux de chômage par mois (données désaisonnalisées)*, calculs ADEM.
Note de lecture : taux de variation calculé par rapport au même mois de l'année précédente.

⁶ Note de conjoncture 1-26 du STATEC : <https://statistiques.public.lu/fr/actualites/2026/stn20-ndc-01-26.html>

⁷ Voir glossaire pour les définitions de l'emploi intérieur et de l'emploi national.

Dans le contexte de la présente étude, les analyses qui suivent se basent sur un sous-ensemble de la main-d'œuvre luxembourgeoise, que l'on peut "approximer" par l'emploi national. Cette notion diffère de l'emploi intérieur qui constitue la référence habituellement utilisée dans les analyses du marché du travail luxembourgeois. Pour donner un ordre de grandeur, l'emploi national comptait fin décembre 2025 un peu plus de 300.000 personnes, contre 520.000 pour l'emploi intérieur, soit une proportion d'environ 56 %, qui descend à 53 % si l'on considère uniquement les salariés résidents.

2.2 Les ressortissants de pays tiers dans le marché du travail

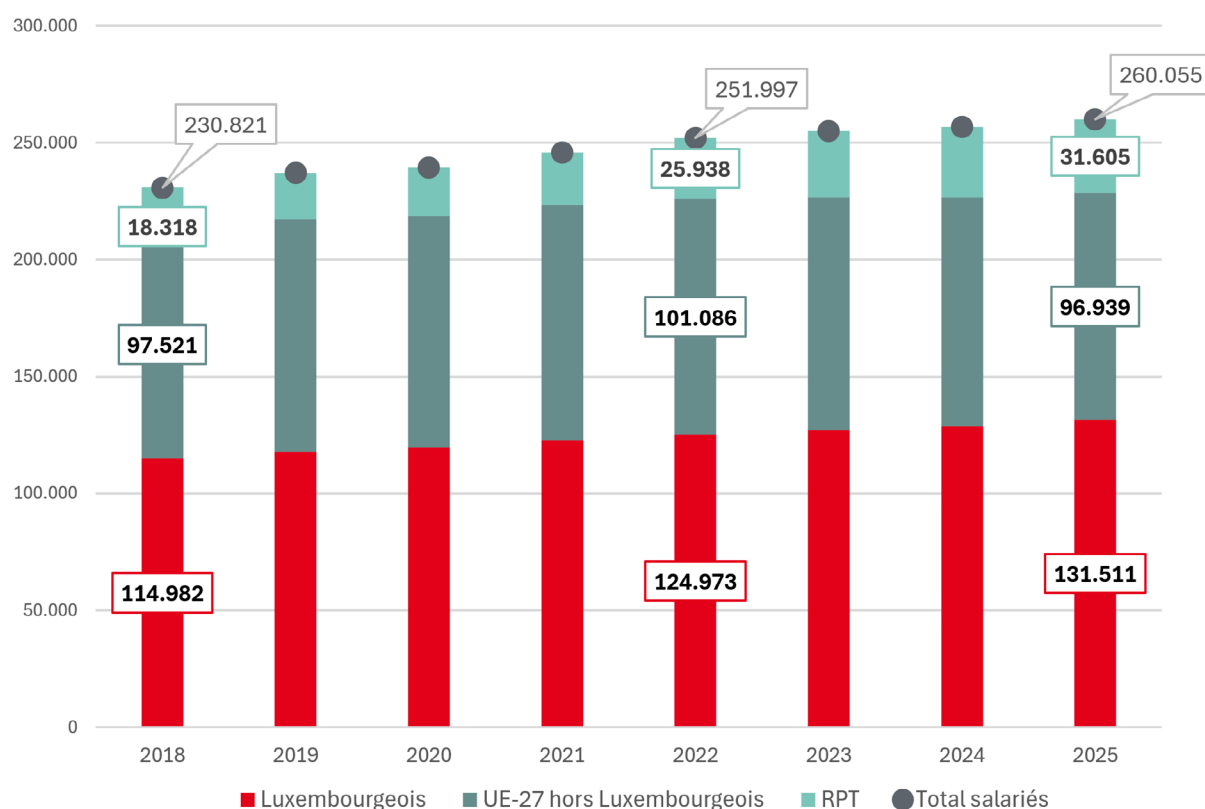
Au 30 septembre 2025, le Luxembourg comptait 260.055 salariés et 19.909 travailleurs indépendants, soit **un total de 279.964 personnes résidentes en emploi**⁸. Parmi celles-ci, **32.925 sont ressortissants de pays tiers**, soit près de 12 % de la population totale résidente en emploi. Parmi les indépendants, les ressortissants hors UE-27 représentent environ 7 %, soit moins de 1.400 personnes en valeur absolue. Compte tenu de cette faible volumétrie, l'étude se concentre exclusivement sur la cohorte des salariés.

La population résidente salariée a progressé de manière régulière entre 2018 et 2025, avec une croissance annuelle moyenne de 1,7 % et une hausse totale des effectifs de près de 30.000 personnes (Graph 3) :

- Cette croissance est portée à 57 % par les résidents de nationalité luxembourgeoise (+16.529 personnes sur la période, avec une croissance annuelle moyenne de 1,9 %).
- L'évolution et le poids de l'effectif des salariés ressortissants de pays tiers sont également importants : environ +13.000 personnes sur la période observée, soit 45 % de la progression globale. Cette catégorie constitue par ailleurs un groupe particulièrement dynamique, avec une croissance moyenne de 8,2 % par an, malgré un ralentissement depuis 2023.
- Les ressortissants d'un autre État membre de l'UE-27 contribuent en revanche négativement à l'évolution globale (-2%), avec une phase de contraction depuis 2023, reflétant les tendances déjà observées vis-à-vis de la population résidente en âge de travailler.

⁸ IGSS, personnes en emploi âgées de 16 à 64 ans, hors intérimaires, voir glossaire pour plus de détails.

Graph 4. Evolution de la population résidente salariée par groupe de nationalité



Source : IGSS, données au 30 septembre, groupe d'âge 16-64, calculs ADEM.

Au niveau de la composition, la structure en 2025 et son évolution depuis 2018 reflètent ce qui a déjà été observé pour la population résidente en âge de travailler : une prédominance stable de la composante luxembourgeoise, une hausse de la composante hors UE-27, dont le poids atteint 12,2 % fin septembre 2025, et un recul des ressortissants de l'UE-27 de près de 5 points de pourcentage, pour un poids actuel inférieur à 40 % du total (Tab 3).

Tab 3. Structure de la population résidente salariée (%)

	30.09.2018	30.09.2022	30.09.2025
Luxembourgeois	49,8%	49,6%	50,6%
UE-27 hors luxembourgeois	42,2%	40,1%	37,3%
RPT	7,9%	10,3%	12,2%
Total salariés	100,0%	100,0%	100,0%

Source : IGSS, données au 30 septembre, groupe d'âge 16-64, calculs ADEM.

2.3 Profil socio-démographique des salariés ressortissants de pays tiers

Cette section examine plus en détail le profil socio-démographique des salariés résidents ressortissants de pays tiers, à travers leur composition par nationalité, la répartition par sexe et la structure par classe d'âge.

Du point de vue de la **composition par nationalité**, on remarque que les nationalités indienne, chinoise et brésilienne sont les plus représentées en 2025, suivies de la nationalité ukrainienne et de la nationalité cap-verdienne (Tab 4). Ce classement était déjà largement esquissé en 2022, ce qui reflète des dynamiques migratoires de fond relativement stables sur la période, ainsi qu'une certaine permanence dans la composition des communautés des ressortissants de pays tiers résident au Luxembourg. La principale évolution concerne la nationalité ukrainienne, absente du top 5 en 2018 (13ème position, à hauteur de 2,0 %), qui gagne rapidement du terrain à partir de 2022, sous l'effet du conflit Ukraine-Russie et de l'introduction du régime de protection temporaire⁹.

Tab 4. Les 20 principales nationalités des salariés ressortissants de pays tiers

30.09.2018		30.09.2022		30.09.2025	
Cap-Vert	9,1%	Inde	8,4%	Inde	9,1%
Chine	8,9%	Chine	7,4%	Chine	7,5%
Monténégro	8,6%	Brésil	5,8%	Brésil	5,9%
Brésil	6,3%	Royaume-Uni	5,8%	Ukraine	5,2%
Inde	5,4%	Cap-Vert	5,6%	Cap-Vert	4,9%
Serbie	4,7%	Monténégro	4,5%	Royaume-Uni	3,8%
Bosnie-Herzégovine	4,5%	Ukraine	3,9%	Maroc	3,7%
Etats-Unis	3,8%	Maroc	3,3%	Monténégro	3,5%
Fédération de Russie	3,7%	Tunisie	3,0%	Tunisie	3,4%
Kosovo	3,5%	Fédération de Russie	3,0%	Maurice	2,7%
Maroc	2,5%	Serbie	2,9%	Fédération de Russie	2,7%
Tunisie	2,1%	Etats-Unis	2,7%	Turquie	2,5%
Ukraine	2,0%	Bosnie-Herzégovine	2,6%	Serbie	2,3%
Turquie	2,0%	Turquie	2,3%	Etats-Unis	2,1%
Cameroun	1,7%	Kosovo	2,1%	Erythrée	2,1%
Philippines	1,6%	Maurice	2,0%	Syrie	2,0%
Albanie	1,4%	Albanie	1,8%	Bosnie-Herzégovine	2,0%
Maurice	1,3%	Philippines	1,7%	Cameroun	1,9%
Suisse	1,1%	Cameroun	1,6%	Albanie	1,8%
Canada	1,1%	Erythrée	1,6%	Philippines	1,8%

Source : IGSS, données au 30 septembre, groupe d'âge 16-64, calculs ADEM.

Note de lecture : pourcentage sur le total des salariés ressortissants de pays tiers pour chaque année. En gras, les 5 premières nationalités de chaque année.

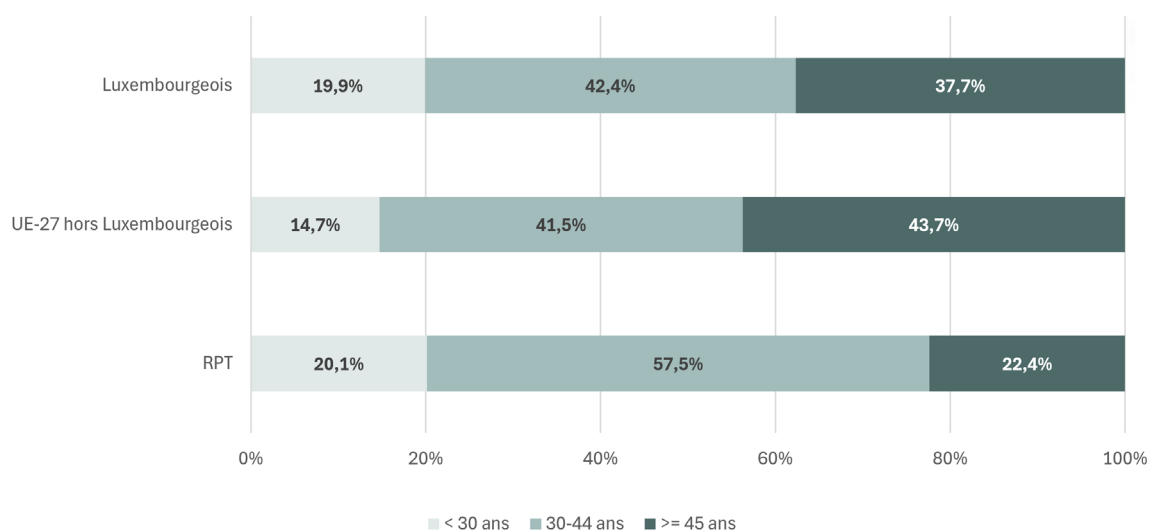
La répartition par genre est globalement équilibrée dans l'ensemble de la population salariée résidente (47,2 % de femmes, 52,8 % d'hommes), une structure que l'on retrouve de manière similaire dans tous les groupes de population examinés, et en particulier parmi les ressortissants de pays tiers (45,2 % de femmes, 54,8 % d'hommes). Ces moyennes masquent toutefois des

⁹ À noter que le Royaume-Uni, 4ème nationalité en 2022 et 6ème en 2025, n'apparaît pas dans le classement de 2018, ses ressortissants étant alors encore comptabilisés parmi les salariés de l'UE-27, avant que le Brexit n'implique de considérer les nouveaux arrivants comme des ressortissants de pays tiers.

écarts parfois prononcés selon la nationalité, qui reflètent à la fois les caractéristiques propres à chaque flux migratoire et des dynamiques culturelles et démographiques spécifiques à chaque communauté. Ainsi, les salariés de nationalité chinoise, brésilienne et ukrainienne comptent une majorité de femmes (respectivement 56,5 %, 61,5 % et 67,1 %), tandis que les salariés de nationalité indienne sont très majoritairement des hommes (64,9 %).

Plus intéressante est l'analyse de la composition par classe d'âge, où les ressortissants de pays tiers se distinguent de manière générale par un profil plus jeune : 20,1 % des salariés ont moins de 30 ans, et près de 60 % ont un âge compris entre 30 et 44 ans, avec un écart sur cette dernière catégorie de plus de 10 points de pourcentage par rapport aux autres groupes de population examinés (Graph 5).

Graph 5. Structure par âge de la population résidente salariée



Source : IGSS, données au 30 septembre, groupe d'âge 16-64, calculs ADEM.

2.4 Évolution de l'insertion sectorielle des ressortissants de pays tiers

L'analyse par secteur d'activité permet d'examiner si la présence des ressortissants de pays tiers sur le marché du travail a évolué entre 2018 et 2025. Nous examinons à cet égard le Tab 5, qui retrace l'évolution de la composition par groupe de nationalités des salariés résidents pour chaque secteur d'activité NACE¹⁰.

Comme on pouvait s'y attendre, on observe tout d'abord qu'en 2025, le secteur public (y compris les activités liées aux services d'utilité publique) ainsi que le secteur de la santé et de l'action sociale restent largement pourvus par les salariés luxembourgeois, ce qui reflète à la fois les exigences linguistiques propres à de nombreux postes et, pour certaines fonctions publiques, des conditions de nationalité spécifiques.

Les ressortissants d'un autre État membre de l'UE-27 se concentrent quant à eux dans les activités des ménages et la construction. À noter également le cas particulier des activités extra-territoriales (secteur U), qui regroupent notamment les institutions européennes et internationales présentes au Luxembourg. En 2025, les ressortissants de l'UE-27 hors Luxembourg y représentent 65,5 % des salariés (troisième part la plus élevée tous secteurs confondus), ce qui reflète le profil très internationalisé de ce secteur, historiquement ouvert aux européens.

¹⁰ Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne, voir glossaire pour plus de détails.

C'est du côté des ressortissants de pays tiers que les évolutions sont les plus significatives. En 2025, les cinq secteurs affichant les parts les plus élevées de ces ressortissants sont l'hébergement et la restauration, les activités spécialisées, scientifiques et techniques, l'enseignement dans des établissements privés (secteur P)¹¹, l'information et la communication et les activités financières et d'assurance. Par rapport à 2018, deux tendances se dégagent nettement. D'une part, une progression marquée dans les secteurs à haute valeur ajoutée : les activités spécialisées passent de 12,7 % à 24,0 %, l'information et la communication de 13,6 % à 19,7 %, et la finance de 9,6 % à 15,8 %. D'autre part, le secteur de l'hébergement et de la restauration, déjà en tête en 2018 (19,8 %), consolide sa position en 2025 (27,6 %), témoignant d'une présence structurelle des ressortissants de pays tiers dans ce domaine.

Tab 5. Structure de la population salariée par secteur NACE et groupe de nationalité

	30.09.2018			30.09.2025		
	Lux.	UE-27 hors Lux.	RPT	Lux.	UE-27 hors Lux.	RPT
A - Agriculture, sylviculture et pêche	40,7%	52,1%	7,2%	51,1%	41,0%	7,9%
B - Industries extractives	33,8%	64,7%	1,5%	45,3%	54,7%	0,0%
C - Industrie manufacturière	44,0%	48,4%	7,6%	36,7%	50,0%	13,3%
D - Production et distribution d'énergie	87,7%	11,4%	0,9%	80,0%	16,9%	3,1%
E - Production d'eau, assainissement, déchets	75,4%	22,2%	2,5%	77,9%	18,6%	3,5%
F - Construction	21,1%	72,3%	6,6%	24,2%	64,6%	11,1%
G - Commerce, réparation automobiles et motocycles	45,8%	47,5%	6,7%	45,0%	44,3%	10,7%
H - Transports et entreposage	61,7%	32,2%	6,1%	58,3%	32,7%	9,0%
I - Hébergement et restauration	17,7%	62,6%	19,8%	21,4%	51,0%	27,6%
J - Information et communication	42,3%	44,1%	13,6%	40,7%	39,7%	19,7%
K - Activités financières et d'assurance	37,0%	53,4%	9,6%	32,3%	51,9%	15,8%
L - Activités immobilières	47,3%	46,9%	5,8%	48,8%	44,5%	6,8%
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	30,8%	56,4%	12,7%	27,8%	48,2%	24,0%
N - Activités de services administratifs et de soutien	17,8%	67,7%	14,4%	20,1%	61,6%	18,4%
O - Administration publique	92,4%	6,7%	0,9%	92,1%	7,1%	0,8%
P - Enseignement	42,5%	37,3%	20,2%	42,8%	34,0%	23,2%
Q - Santé humaine et action sociale	69,0%	27,0%	4,0%	68,5%	25,9%	5,6%
R - Arts, spectacles et activités récréatives	57,5%	32,8%	9,8%	56,8%	32,4%	10,8%
S - Autres activités de services	53,9%	39,1%	7,0%	52,7%	34,4%	12,9%
T - Activités des ménages privés	11,5%	75,6%	12,9%	15,7%	69,5%	14,8%
U - Activités extra-territoriales	21,0%	69,5%	9,5%	26,3%	65,5%	8,3%

Source : IGSS, données au 30 septembre, groupe d'âge 16-64, calculs ADEM.

Note de lecture : composition de la main-d'œuvre salariées par groupe de nationalité, en pourcentage du total des salariés par secteur et par année. Les lignes en gras indiquent les cinq premiers secteurs par présence relative des ressortissants de pays tiers pour chaque année ; la couleur verte signale les secteurs figurant dans le top 5 en 2018 et en 2025, le gris les secteurs présents dans le top 5 en 2018, mais sortis du classement en 2025, et le rouge les secteurs nouvellement entrés dans le top 5 en 2025.

¹¹ L'enseignement dispensé dans les établissements publics relève du secteur O - Administration publique.

Ces évolutions témoignent d'une double dynamique :

- D'une part, une segmentation persistante du marché du travail luxembourgeois, les trois groupes de nationalité n'étant pas répartis de manière homogène entre secteurs d'activité, et vraisemblablement entre niveaux de qualification, dans la mesure où certains secteurs impliquent structurellement des exigences académiques plus élevées que d'autres.
- D'autre part, une diversification progressive des trajectoires professionnelles des ressortissants de pays tiers, qui occupent une place croissante dans les secteurs à haut niveau d'expertise. À cet égard, l'introduction de la liste des métiers « très en pénurie » à partir de 2023 a très probablement contribué à faciliter leur recrutement dans plusieurs secteurs confrontés à des tensions structurelles. En établissant une correspondance entre les métiers ROME (sur lesquels la liste est basée) et les secteurs NACE, la liste 2026 des métiers très en pénurie (année de référence 2025) confirme la présence de métiers relevant principalement des secteurs à haute spécialisation dans lesquels les ressortissants de pays tiers sont précisément en progression en 2025, à savoir les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités financières et d'assurance, auxquels s'ajoutent les métiers liés au secteur de l'information et de la communication.

Or les ressortissants de pays tiers ne représentant que 12 % de la population salariée résidente, leur part sectorielle est mécaniquement contrainte par ce poids global. Dans les secteurs riches en emplois, la présence des ressortissants de pays tiers peut ainsi apparaître sous-estimée, même lorsqu'il s'agit de secteurs vers lesquels ils se dirigent de manière préférentielle. À l'inverse, dans les secteurs à forte spécialisation, les pourcentages observés reflètent davantage la structure globale de l'emploi que des choix sectoriels spécifiques. Pour mieux examiner l'existence d'une réelle recomposition sectorielle de l'emploi des ressortissants de pays tiers, cette « lecture par ligne » (ou lecture horizontale) doit être complétée par une analyse de distribution entre les différents secteurs d'activité (vue verticale).

Cette analyse verticale (Tab 6) confirme et précise les tendances observées précédemment. En 2025, les deux secteurs concentrant la part la plus élevée de salariés ressortissants de pays tiers sont les activités spécialisées, scientifiques et techniques (19,6 %) et les activités financières et d'assurance (14,7 %). Mais surtout, ce sont pratiquement les seuls deux secteurs à avoir enregistré une augmentation marquée depuis 2018, de près de 7 et 2 points de pourcentage respectivement, confirmant ainsi une réorientation progressive des ressortissants de pays tiers vers des secteurs à haute valeur ajoutée¹².

Le secteur de l'hébergement et de la restauration confirme quant à lui la stabilité marquée, déjà observée précédemment, tandis qu'à l'inverse, des secteurs traditionnellement pourvoyeurs d'emplois pour cette population, tels que les activités de services administratifs et de soutien ou les activités des ménages privés, voient leur poids relatif diminuer sur la période.

¹² Une légère hausse s'observe également dans les autres activités de services, mais sur des volumes marginaux.

Tab 6. Distribution des salariés ressortissants de pays tiers par secteur d'activité

	30.09.2018	30.09.2022	30.09.2025
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	12,8%	20,1%	19,6%
K - Activités financières et d'assurance	13,0%	13,3%	14,7%
I - Hébergement et restauration	13,5%	11,9%	12,4%
N - Activités de services administratifs et de soutien	10,8%	8,2%	8,4%
G - Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	7,6%	6,5%	6,5%
J - Information et communication	7,2%	7,1%	6,4%
F - Construction	7,1%	7,1%	6,1%
Q - Santé humaine et action sociale	5,4%	5,0%	5,2%
H - Transports et entreposage	4,0%	3,5%	3,8%
C - Industrie manufacturière	4,2%	3,6%	3,5%
P - Enseignement	3,5%	3,4%	3,2%
S - Autres activités de services	1,6%	1,7%	2,0%
T - Activités des ménages privés	3,5%	2,4%	1,9%
O - Administration publique	2,2%	1,5%	1,5%
R - Arts, spectacles et activités récréatives	0,8%	0,7%	0,6%
L - Activités immobilières	0,6%	0,5%	0,4%
A - Agriculture, sylviculture et pêche	0,4%	0,3%	0,3%
U - Activités extra-territoriales	0,3%	0,2%	0,1%
D - Production et distribution d'énergie	0,1%	0,1%	0,1%
E - Production d'eau, assainissement, déchets	0,1%	0,1%	0,1%
B - Industries extractives	0,0%	0,0%	0,0%
Z - Non déterminé	1,2%	3,1%	3,4%
Total secteurs	100,0%	100,0%	100,0%

Source : IGSS, données au 30 septembre, groupe d'âge 16-64, calculs ADEM.

Note de lecture : composition sectorielle de la main-d'œuvre salariée ressortissant de pays tiers, pourcentage du total des salariés ressortissants de pays tiers. Les secteurs sont triés par ordre décroissant de la part des ressortissants de pays tiers en 2025 ; le gras et les couleurs verte, grise et rouge reprennent les secteurs mis en évidence dans le Tab. 5.

Ces résultats s'inscrivent pleinement dans la lignée des conclusions de la récente recherche du LISER (24 mars 2026) commanditée par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg – Ministère de l'Economie, dans le cadre du projet LUXTALENT « Attraction et rétention des talents au Luxembourg – Partie 1 », qui apportent un éclairage complémentaire et convergent à travers l'analyse des flux d'entrée des primo-arrivants sur le marché du travail luxembourgeois¹³.

L'étude montre tout d'abord qu'entre 2002 et 2024, le nombre de primo-arrivants sur le marché de l'emploi luxembourgeois nés hors du Luxembourg (un ensemble comprenant à la fois les immigrants et les frontaliers) a fortement augmenté : en 2024, près de 90 % des primo-arrivants sont nés hors du Luxembourg, soit plus de 26.000 personnes en valeur absolue, parmi lesquels plus de 8.200 immigrants. Par ailleurs, les entrées se concentrent de plus en plus dans des secteurs à forte intensité de compétences : les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités financières et d'assurance représentent à elles seules 40 % des nouvelles entrées en 2024, ce qui conforte pleinement les tendances observées dans notre analyse. Si le détail par secteur n'est pas disponible pour les seuls ressortissants hors UE-27, l'étude montre quand même qu'en terme général, ces derniers ont connu la plus forte progression parmi les primo-arrivants (+9,8 % de croissance annuelle moyenne), et leur part a augmenté de manière significative depuis 2002, pour devenir la composante la plus importante en 2024, avec 38,3 %, contre environ 10 % en 2002.

¹³ <https://gouvernement.lu/dam-assets/publications/rapport-etude-analyse/meco/luxtalent-rapport-final-20260320.pdf>

Chapitre 3 : Les ressortissants de pays tiers parmi les demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM

Cette troisième partie est consacrée aux demandeurs d'emploi ayant la nationalité d'un pays tiers. L'objectif est d'analyser leur évolution dans le temps, leurs caractéristiques socio-démographiques et leurs compétences, afin d'identifier leviers et obstacles susceptibles d'influencer les dynamiques d'insertion ou de réinsertion sur le marché du travail.

Sauf indication contraire, l'analyse porte sur l'ensemble des demandeurs d'emploi résidents inscrits à l'ADEM, c'est-à-dire toutes les personnes inscrites auprès de l'ADEM, qu'elles soient disponibles immédiatement pour le marché du travail, affectés à une mesure en faveur de l'emploi, ou non disponibles¹⁴. Cette approche permet de saisir au mieux la diversité des situations rencontrées et comprendre les enjeux spécifiques auxquels les ressortissants de pays tiers sont confrontés.

3.1 Vue d'ensemble des demandeurs d'emploi résidents inscrits à l'ADEM

Au 31 décembre 2025, 28.422 résidents étaient inscrits auprès de l'ADEM en tant que demandeurs d'emploi, dont 6.674 ressortissants de pays tiers (Graph. 6)¹⁵. Entre 2018 et 2025, le nombre total de demandeurs d'emploi a progressé de 17 %, selon une trajectoire irrégulière, marquée par des phases d'accélération et de repli, reflétant les cycles économiques et les fluctuations liées à la période COVID. En moyenne, la hausse s'établit à 2,5 % par an sur la période.

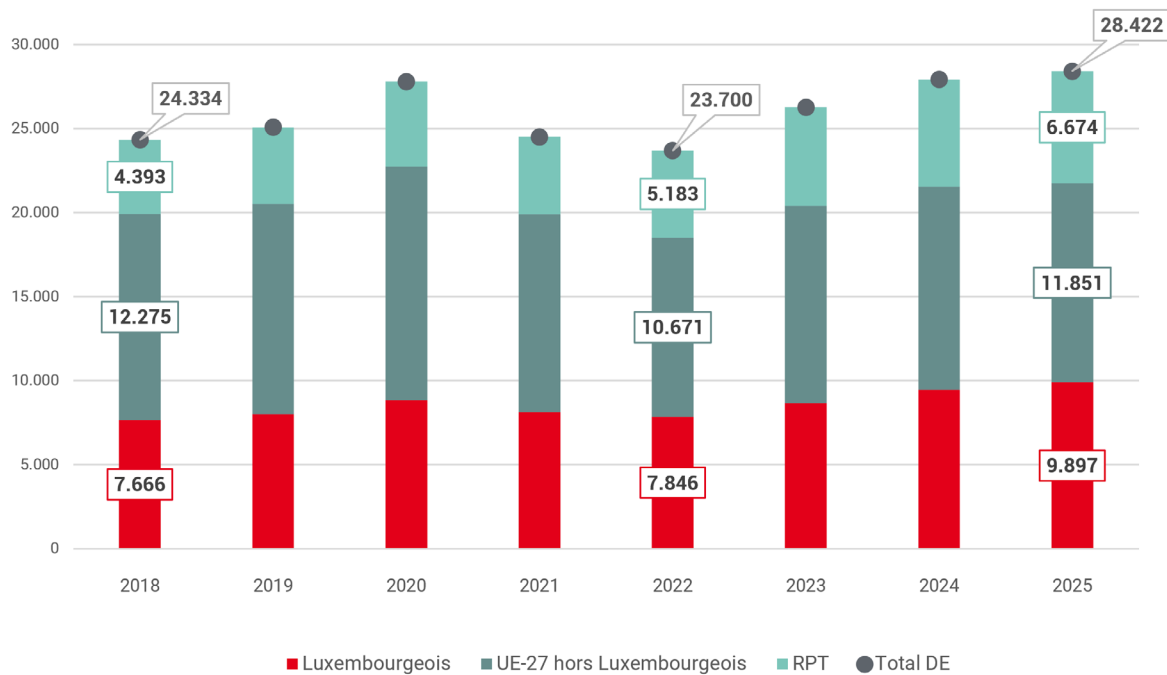
Comme pour les populations précédemment analysées, ce résultat d'ensemble recouvre des trajectoires spécifiques selon les groupes de nationalité, que les données mensuelles disponibles permettent d'examiner plus en détail (Graph. 7) :

- Les demandeurs d'emploi de nationalité luxembourgeoise ont augmenté de près de 30 % entre fin 2018 et fin 2025, avec une progression relativement régulière sur l'ensemble de la période (taux de croissance annuel moyen de 3,9 %), à l'exception d'un recul temporaire autour de 2021-2022 lié à la reprise post-COVID.
- Les ressortissants de l'UE-27 hors Luxembourg suivent les mêmes tendances de fond, mais avec des fluctuations à la hausse ou à la baisse plus prononcées, témoignant d'une plus grande élasticité au cycle économique sous-jacent. Ces mouvements produisent un effet combiné qui aboutit néanmoins à une baisse nette de 3 % sur l'ensemble de la période (soit moins de 400 personnes en valeur absolue).
- Les ressortissants de pays tiers affichent quant à eux la progression la plus marquée en termes relatifs : de 4.393 en 2018 à 6.674 en 2025, soit +52 %, pour une croissance annuelle moyenne de 6,4 %. À noter que leur hausse a repris dès le début de l'année 2022, soit plus tôt que pour les autres groupes, pour lesquels la remontée des demandeurs d'emploi n'est intervenue qu'à partir de l'été de la même année.

¹⁴ Voir glossaire pour plus de détails.

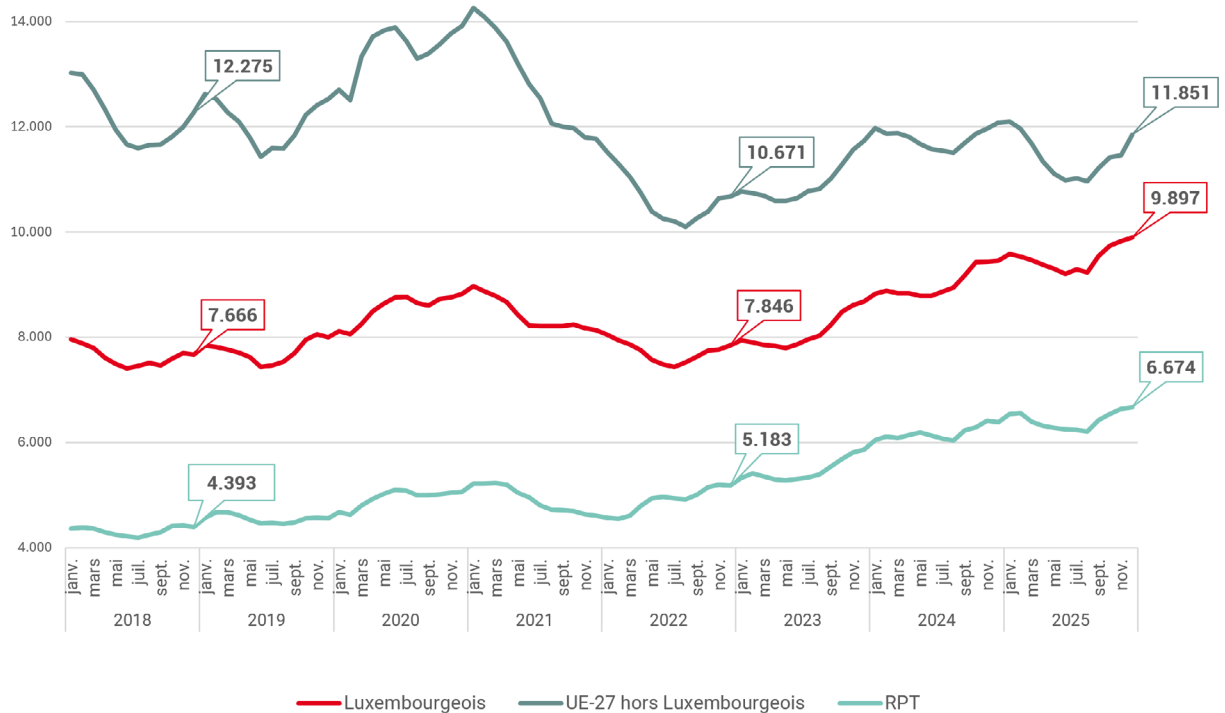
¹⁵ Sauf indication contraire, les données relatives aux demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ADEM sont arrêtées au 31 décembre de chaque année.

Graph 6. Evolution annuelle des demandeurs d'emploi par groupe de nationalité



Source : ADEM, données au 31 décembre.

Graph 7. Evolution mensuelle des demandeurs d'emploi par groupe de nationalité



Source : ADEM.

Les tendances décrites se reflètent dans une recomposition progressive de la population des demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ADEM : la part des ressortissants de l'UE-27 hors Luxembourg diminue sensiblement, au profit — ou plutôt au détriment — des ressortissants de pays tiers, dont la part passe de 18,1 % fin 2018 à 23,5 % fin 2025, et surtout des demandeurs d'emploi luxembourgeois, dont la part relative augmente de près de 11 points de pourcentage sur la période (Tab. 7).

Tab 7. Structure des demandeurs d'emploi résidents (%)

	31.12.2028	31.12.2022	31.12.2025
Luxembourgeois	23,5%	33,1%	34,8%
UE-27 hors luxembourgeois	50,4%	45,0%	41,7%
RPT	18,1%	21,9%	23,5%
Total DE résidents	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ADEM.

Ces premiers éléments appellent toutefois deux observations :

En premier lieu, la forte baisse des demandeurs d'emploi UE-27 observée lors de la reprise post-COVID pourrait refléter non seulement un retour à l'emploi, mais aussi des départs définitifs du territoire. Cette hypothèse trouve un écho dans les données sur les salariés résidents UE-27, dont l'effectif est passé d'un peu plus de 101.000 en septembre 2022 à moins de 97.000 en septembre 2025, mais également dans les conclusions de la recherche LISER déjà citée¹⁶, dont l'analyse de la rétention montre que la main-d'œuvre étrangère travaillant au Luxembourg est très mobile, qu'il s'agisse d'immigrants ou de frontaliers. Environ 30 % des primo-arrivants sur le marché de l'emploi quittent le Luxembourg dans l'année suivant leur arrivée, et 50 % quittent le pays dans les cinq ans, avec des flux résidentiels non uniquement liés à un retour au pays d'origine et qui sont asymétriques : il y a davantage de nouveaux entrants immigrés au Luxembourg qui finissent par s'établir dans les pays frontaliers que de travailleurs frontaliers qui ne viennent s'installer au Luxembourg. Ce phénomène est vraisemblablement également présent parmi les ressortissants de pays tiers, mais dans une moindre mesure, leur mobilité au sein de l'espace européen étant structurellement plus limitée.

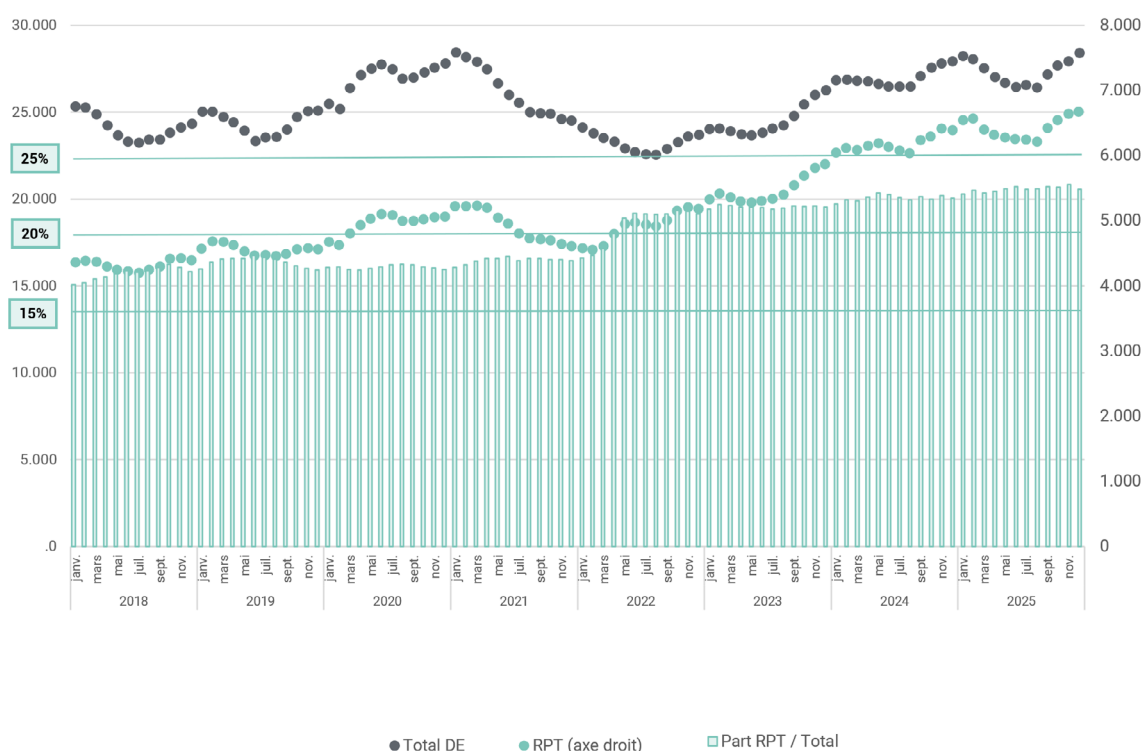
En second lieu, il convient de ne pas négliger l'impact du phénomène de naturalisation sur la hausse de la part des demandeurs d'emploi luxembourgeois. Plus de 32.000 salariés de nationalité luxembourgeoise sont nés hors du Luxembourg, ce qui signifie qu'une partie des demandeurs d'emploi comptabilisés comme luxembourgeois pourrait en réalité être d'anciens ressortissants UE-27, voire d'anciens ressortissants de pays tiers ayant acquis la nationalité luxembourgeoise. Or la naturalisation, si elle modifie le statut administratif, n'efface pas nécessairement les difficultés d'insertion sous-jacentes (barrières linguistiques, non-reconnaissance des diplômes, discrimination à l'embauche) qui demeurent des réalités concrètes pour de nombreuses personnes concernées.

¹⁶ LUXTALENT « Attraction et rétention des talents au Luxembourg - Partie 1 ».

3.2 La sur-représentation des ressortissants de pays tiers parmi les demandeurs d'emploi

En resserrant le focus sur les ressortissants de pays tiers, le Graph 8 ci-après confronte l'évolution mensuelle des demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers avec celle du total des demandeurs d'emploi, en faisant également apparaître l'évolution de la part relative.

Graph 8. Evolution des demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers vis-à-vis de la population totale des demandeurs d'emploi



Source : ADEM.

Note de lecture : en raison de l'écart important d'ordre de grandeur entre les deux séries, les données relatives aux ressortissants de pays tiers sont représentées sur l'axe vertical droit afin de faciliter la comparaison de leur évolution avec l'évolution du total des demandeurs d'emploi. La part des ressortissants de pays tiers dans le total a été ajoutée au graphique à titre illustratif et suit sa propre échelle en pourcentage, distincte de celle des effectifs absolus, laquelle est associée à l'axe vertical gauche.

Au-delà des différences d'ordre de grandeur, le graphique permet de mieux visualiser le changement de régime qui s'observe à partir du début de l'année 2022. Avant cette date, les deux courbes suivaient des tendances de fond similaires, mais le groupe des ressortissants de pays tiers affichaient des variations d'un mois à l'autre plus amorties. À partir de 2022, ce profil change radicalement : l'évolution des demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers s'aligne sur celle des ressortissants UE-27 et des demandeurs d'emploi luxembourgeois, qui constituent en valeur absolue la composante la plus importante du total et en déterminent la dynamique générale. C'est précisément au cours du deuxième trimestre 2022 que la part des ressortissants de pays tiers dans le total enregistre un saut visible, passant d'environ 18-19 % observés en 2021 à plus de 22 % dès octobre 2022, un niveau qu'elle maintient et dépasse progressivement pour atteindre

23,5 % fin 2025. Ce tournant coïncide avec l'introduction du régime de protection temporaire¹⁷ pour les résidents ukrainiens en mars 2022, qui a entraîné un afflux de nouveaux inscrits parmi les ressortissants de pays tiers, modifiant durablement la structure de la population des demandeurs d'emploi.

Nous pouvons à présent croiser les informations disponibles pour analyser le positionnement des ressortissants de pays tiers dans les trois populations étudiées et mieux comprendre les dynamiques sous-jacentes (Tab 8).

Fin 2025, les ressortissants de pays tiers représentent 13,1 % des résidents en âge de travailler, 12,2 % des salariés, mais 23,5 % des demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM¹⁸.

Tab 8. Structure de la population résidente, salariée ou en recherche d'emploi en 2025

	Population résidente en âge de travailler (16-64 ans)		Population résidente salariée		Demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM	
	N.	%	N.	%	N.	%
Luxembourgeois	231.372	49,3%	131.511	50,6%	9.897	34,8%
UE-27 hors luxembourgeois	176.706	37,6%	96.939	37,3%	11.851	41,7%
RPT	61.378	13,1%	31.605	12,2%	6.674	23,5%
Total	469.456	100,0%	260.055	100,0%	28.422	100,0%

Source : IGSS et ADEM, données au 30.09.2025 pour la population résidente en âge de travailler et pour les résidents salariés, données au 31.12.2025 pour les demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM.

L'écart significatif entre le poids des ressortissants de pays tiers dans la population active et leur part parmi les demandeurs d'emploi suggère des conditions d'accès à l'emploi moins favorables que pour les autres groupes de nationalité. C'est précisément l'objet des sections qui suivent : identifier les facteurs susceptibles d'expliquer cette sur-représentation, qu'il s'agisse des compétences linguistiques, de niveaux de qualification, des statuts administratifs ou encore des spécificités des parcours migratoires, afin de mieux comprendre les freins à l'insertion et les leviers sur lesquels agir.

3.3 Les demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers : une population aux statuts juridiques hétérogènes

Le tableau précédent met en évidence une sur-représentation relative des ressortissants de pays tiers parmi les demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, par rapport à leur poids dans la population salariée ou dans la population en âge de travailler. Néanmoins, une fois exclus les bénéficiaires d'une protection internationale ou temporaire, cette dernière part tombe à 17,9 %¹⁹.

Au 31 décembre 2025, 6.674 ressortissants de pays tiers étaient inscrits auprès de l'ADEM, dont 1.595 bénéficiaient d'un statut de protection internationale ou temporaire, soit près d'un quart de l'ensemble des ressortissants de pays tiers et 5,6 % du total des demandeurs d'emploi (Tab 9).

¹⁷ Pour la définition précise de bénéficiaire de protection temporaire, voir glossaire.

¹⁸ La population en âge de travailler ne se limite pas aux personnes en emploi ou inscrites auprès de l'ADEM. Une partie des résidents âgés de 16 à 64 ans ne participe pas ou pas encore au marché du travail : par exemple les jeunes encore en études, les personnes qui ne cherchent pas à travailler pour des raisons qui leur sont propres, celles n'effectuant pas les démarches d'inscription à l'ADEM, ou encore les demandeurs de protection internationale qui, en vertu de leur statut, ne peuvent pas s'inscrire.

¹⁹ Pour les définitions précises, voir glossaire.

Tab 9. Structure des demandeurs d'emploi par groupe de nationalité et part des bénéficiaires de protection internationale ou temporaire

	Total DE	DE hors BPI/BPT	BPI / BPT
Luxembourgeois	34,8%		
UE27 hors luxembourgeois	41,7%		
RPT	23,5%	17,9%	5,6%
<i>dont les 5 premières nationalités pour les BPT/BPI</i>			
Ukraine	3,1%	0,5%	2,6%
Érythrée	1,2%	0,1%	1,1%
Syrie	0,8%	0,1%	0,7%
Afghanistan	0,3%	0,1%	0,3%
Turquie	0,4%	0,3%	0,1%
Total	28.422	5.079	1.595

Source : ADEM, données au 31.12.2025.

L'exemple des Ukrainiens bénéficiaires de protection temporaire, introduite à la suite du conflit déclenché en février 2022, est particulièrement éclairant : ils représentent 3,1 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, mais seulement 0,5 % une fois les bénéficiaires d'une protection exclus.

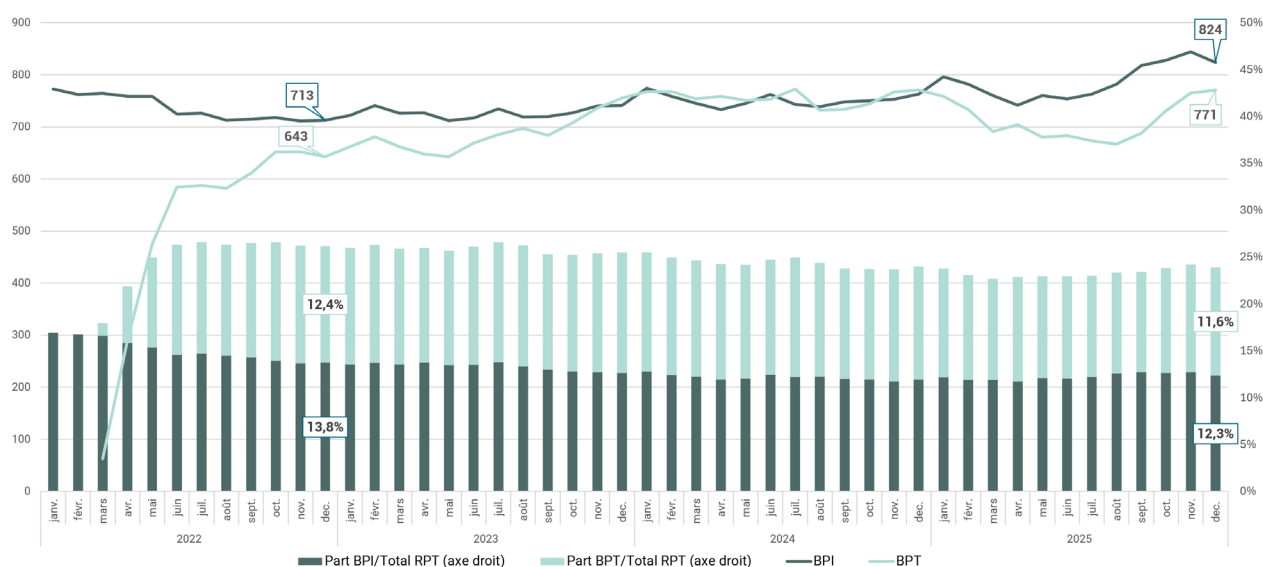
De même, bien que les effectifs concernés soient plus restreints, des nationalités liées à l'Érythrée, la Syrie, et l'Afghanistan sont proportionnellement davantage représentées parmi les bénéficiaires d'un statut de protection internationale ou temporaire. À l'inverse, la présence à l'ADEM de certaines nationalités relativement bien représentées, telles que les Brésiliens, les Cap-Verdiens, les Monténégrins, les Tunisiens, les Serbes ou encore les Chinois s'explique plutôt par des titres de séjour liés au travail, au regroupement familial ou aux études.

La sur-représentation de ressortissants de pays tiers parmi les demandeurs d'emploi ne constitue donc pas un phénomène homogène : elle résulte de la combinaison du contexte d'origine, du motif de séjour et du parcours d'installation et d'intégration. Ces situations diverses s'accompagnent de niveaux de qualification, d'expériences professionnelles et de contextes personnels très différents, qui influencent les perspectives d'insertion (ou de réinsertion) sur le marché du travail.

Cette lecture est confortée par l'analyse de l'évolution de long terme des demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers sous statut de protection (Graph 9) :

- Comme indiqué précédemment, le nombre de demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers a connu une accélération marquée à partir du début de l'année 2022, moment qui coïncide avec l'activation du mécanisme de protection temporaire au niveau de l'UE-27.
- Entre juin 2017²⁰ et décembre 2025, la progression du nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires de protection internationale est globalement comparable à celle du nombre total de demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers (+59,7 % versus +62,5 %). Leur proportion atteint un pic autour de 19 % entre septembre et octobre 2018, avant de diminuer progressivement pour s'établir à 12,3 % en décembre 2025. En mars 2022, mois d'introduction du statut de protection temporaire et des premières arrivées des bénéficiaires de protection temporaire, la part des bénéficiaires de protection internationale dans le total des demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers s'élevait à 16,6 %²¹.
- Le nombre de bénéficiaires de protection temporaire augmente rapidement dans les premiers mois suivant l'introduction du dispositif, avant de se stabiliser vers la fin de l'année 2022 : ils représentent 12,4 % du total des demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers en décembre 2022, et 11,6 % en décembre 2025. Entre fin 2022 et fin 2025, leur effectif a progressé de 19,9 %.

Graph 9. Evolution du nombre de demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers sous statut de protection internationale ou temporaire



Source : ADEM

Il convient de préciser qu'une partie seulement des bénéficiaires de protection internationale en recherche d'emploi sont suivis par l'ADEM, les autres étant pris en charge par l'Office National d'Inclusion Sociale (ONIS) ou le Fonds National de Solidarité (FNS). Les bénéficiaires de protection internationale ont accès au revenu d'inclusion sociale (REVIS), au même titre que les résidents luxembourgeois, conformément à la loi du 28 juillet 2018 ayant institué le dispositif, qui a remplacé le précédent Revenu Minimum Garanti (RMG), et garantit des moyens de subsistance de base aux individus et aux ménages disposant de revenus modestes ou nuls. Toute personne déposant une

²⁰ Avant cette date, l'ADEM ne disposait pas de données fiables concernant les demandeurs d'emploi sous statut de protection internationale.

²¹ Données non représentées dans le graphique, disponibles auprès de l'ADEM sur demande.

demande de REVIS auprès du FNS est, si âgée de moins de 65 ans et jugée apte au travail, envoyée par le FNS vers le Guichet REVIS de l'ADEM pour y faire l'objet d'un «avis de compétence REVIS», c'est-à-dire, un profilage spécifique permettant d'évaluer sa capacité d'intégration au marché de l'emploi ordinaire²². Seuls les bénéficiaires de protection internationale jugés aptes à intégrer le marché de l'emploi, notamment au regard de leurs compétences linguistiques minimales, sont alors orientés vers une inscription à l'ADEM en tant que demandeurs d'emploi. Les autres, présentant des besoins spécifiques en matière d'activation sociale et professionnelle, sont orientés vers l'ONIS pour un suivi intensif. À titre indicatif, la répartition des bénéficiaires du REVIS orientés vers l'ADEM ou vers l'ONIS s'établit respectivement à environ 55 % et 45 %.

Dans la suite, les ressortissants de pays tiers seront systématiquement distingués en trois sous-groupes – ressortissants de pays tiers hors protection, bénéficiaires de protection internationale et bénéficiaires de protection temporaire – dans la mesure où ces trois cohortes de population présentent des profils socio-démographiques très contrastés, dont la prise en compte est indispensable pour une lecture pertinente des résultats.

L'analyse des durées d'inscription met en évidence des difficultés probables de réinsertion professionnelle pour les bénéficiaires de protection internationale ou temporaire, tant par rapport au total des ressortissants de pays tiers présents au Luxembourg pour des motifs autres que la protection, que par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi. Afin d'éviter les distorsions liées aux cas de maladie, susceptibles d'affecter la mesure du chômage de longue durée, les analyses de cette section portent exclusivement sur les demandeurs d'emploi résidents disponibles pour le marché du travail (Graph 10)²³.

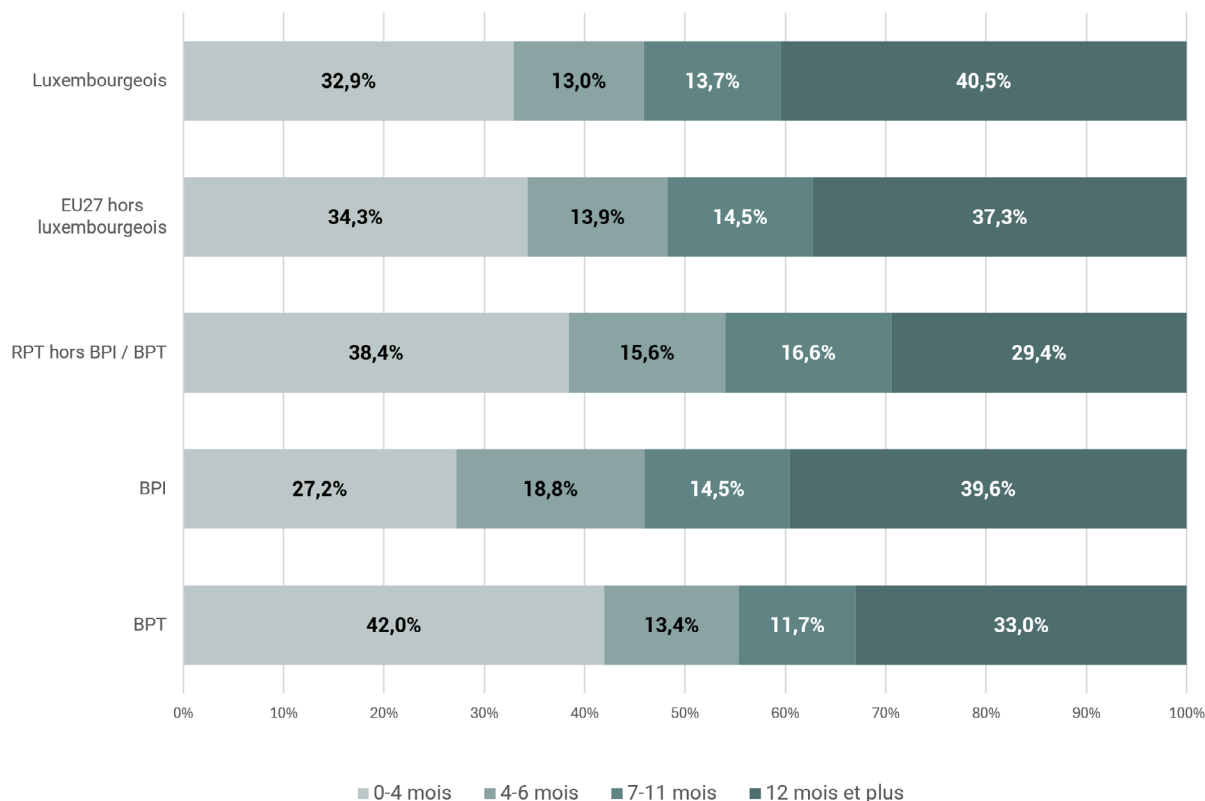
Les demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers hors protection affichent des durées d'inscription relativement plus courtes : 38,4 % sont inscrits depuis moins de 4 mois et seulement 29,4 % depuis 12 mois ou plus, la proportion la plus faible de tous les groupes représentés. Ce profil s'explique en partie par des parcours migratoires davantage orientés vers l'emploi : confrontés à une période de chômage, certains ressortissants hors protection sont susceptibles de rechercher des opportunités dans d'autres pays, plutôt que de s'inscrire durablement dans le dispositif, ce qui contribue mécaniquement à raccourcir les durées d'inscription observées. Ce profil est cohérent avec une logique de migration économique plus mobile et moins ancrée territorialement, notamment parmi les primo-arrivants, comme également souligné par la recherche LISER et déjà observé dans le Chapitre 2 : environ 30 % des primo-arrivants sur le marché de l'emploi quittent le Luxembourg dans l'année suivant leur arrivée, et la moitié quittent le pays dans les cinq ans²⁴.

²² Critères orientant vers un suivi intensif à l'ONIS : absence de maîtrise des cinq langues retenues (français, allemand, luxembourgeois ou anglais/portugais pour le métier recherché) ; âge supérieur à 50 ans avec une période sans emploi de plus de 10 ans ; problèmes de santé importants ; situation de détresse empêchant la recherche d'emploi. La répartition entre l'ADEM et l'ONIS s'établit, à titre indicatif, autour de 55-45. Des réorientations entre les deux dispositifs restent toutefois possibles, en fonction de l'évolution de la situation de chaque bénéficiaire.

²³ Voir glossaire pour plus de détails.

²⁴ Pour rappel : <https://gouvernement.lu/dam-assets/publications/rapport-etude-analyse/meco/luxtalent-rapport-final-20260320.pdf>

Graph 10. Répartition des demandeurs d'emploi résidents disponibles selon leur durée d'inscription



Source : ADEM, données au 31.12.2025.

Les bénéficiaires de protection internationale, malgré un profil relativement jeune et des compétences linguistiques souvent orientées vers les langues du quotidien au Luxembourg (Graph 13), affichent une part élevée de chômage de longue durée (presque 40 % sont inscrits à l'ADEM depuis au moins un an), comparable à celle des Luxembourgeois. Ce constat suggère que les difficultés d'insertion ne sont pas uniquement liées aux compétences linguistiques, mais reflètent également des obstacles de nature structurelle, tels que la valorisation des diplômes, l'accès aux réseaux professionnels, des discriminations, qui s'accumulent progressivement et produisent des effets durables sur les trajectoires d'insertion.

Le profil des bénéficiaires de protection temporaire présente un profil bimodal particulièrement intéressant : d'un côté, ils affichent la part la plus élevée d'inscriptions très courtes (42,0 % depuis moins de 4 mois), reflétant les entrées récentes dans le dispositif ; de l'autre, 33,0 % sont inscrits depuis 12 mois ou plus, signe d'une accumulation progressive de situations de chômage de longue durée dont les effets risquent de se prolonger dans le temps. Les durées intermédiaires sont en revanche sous-représentées, ce qui suggère une polarisation entre nouveaux entrants et personnes installées durablement dans le chômage.

3.4 Profil socio-démographique détaillé des ressortissants de pays tiers

On revient maintenant à la population des ressortissants de pays tiers. Pour rappel, au 31 décembre 2025, 6.674 ressortissants de pays tiers étaient inscrits auprès de l'ADEM, dont 1.595 bénéficiaient d'un statut de protection internationale ou temporaire, soit 23,9 % de l'ensemble des ressortissants de pays tiers inscrits et 5,9 % du total des demandeurs d'emploi.

La double lecture déjà évoquée précédemment permet d'isoler l'effet des statuts de protection sur la répartition des nationalités et de mettre en évidence deux dynamiques distinctes (Tab 10) :

- D'une part, des nationalités dont la présence est largement liée à des mécanismes de protection internationale ou temporaire. L'exemple le plus éloquent est celui des ressortissants ukrainiens : cohorte la plus importante parmi l'ensemble des ressortissants de pays tiers, ils ne représentent plus que 3,0 % des demandeurs d'emploi une fois les bénéficiaires d'une protection temporaire exclus.
- D'autre part, des nationalités qui relèvent de parcours migratoires plus diversifiés (projets professionnels, regroupement familial, études, etc.) et qui constituent le socle principal des ressortissants de pays tiers inscrits à l'ADEM. Lorsqu'on retire les bénéficiaires de protection, les nationalités les plus représentées sont la brésilienne (9,0 %), la cap-verdienne (8,0 %), la monténégrine (5,4 %), la marocaine (5,3 %) ou encore l'indienne (4,9 %).

Tab 10. Composition des demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers par nationalité selon le groupe de référence

Pays	RPT	Pays	RPT hors BPI/BPT
Ukraine	13,2%	Brésil	9,0%
Brésil	6,8%	Cap-Vert	8,0%
Cap-Vert	6,1%	Monténégro	5,4%
Érythrée	4,9%	Maroc	5,3%
Monténégro	4,1%	Inde	4,9%
Maroc	4,1%	Tunisie	4,5%
Inde	3,7%	Cameroun	3,8%
Tunisie	3,5%	Serbie	3,5%
Syrie	3,4%	Guinée	3,5%
Cameroun	3,0%	Ukraine	3,0%
Serbie	2,7%	Chine	2,6%
Guinée	2,7%	Sénégal	2,6%
Chine	2,0%	Guinée-Bissau	2,6%
Sénégal	2,0%	Bosnie-Herzégovine	2,5%
Guinée-Bissau	2,0%	Royaume-Uni	2,2%
Bosnie-Herzégovine	1,9%	Kosovo	2,2%
Kosovo	1,8%	Algérie	2,1%
Algérie	1,7%	Albanie	2,0%
Royaume-Uni	1,7%	Russie	2,0%
Turquie	1,7%	Nigéria	2,0%
Albanie	1,6%	Turquie	1,9%
Russie	1,6%	République démocratique du Congo	1,3%
Nigéria	1,5%	Côte d'Ivoire	1,2%
Afghanistan	1,4%	Iran	1,2%
Iran	1,4%	République dominicaine	1,0%
Autres pays non détaillés	19,4%	Autres pays non détaillés	19,7%
Total	100,0%	Total	100,0%
Total (N.)	6.674	Total (N.)	5.079

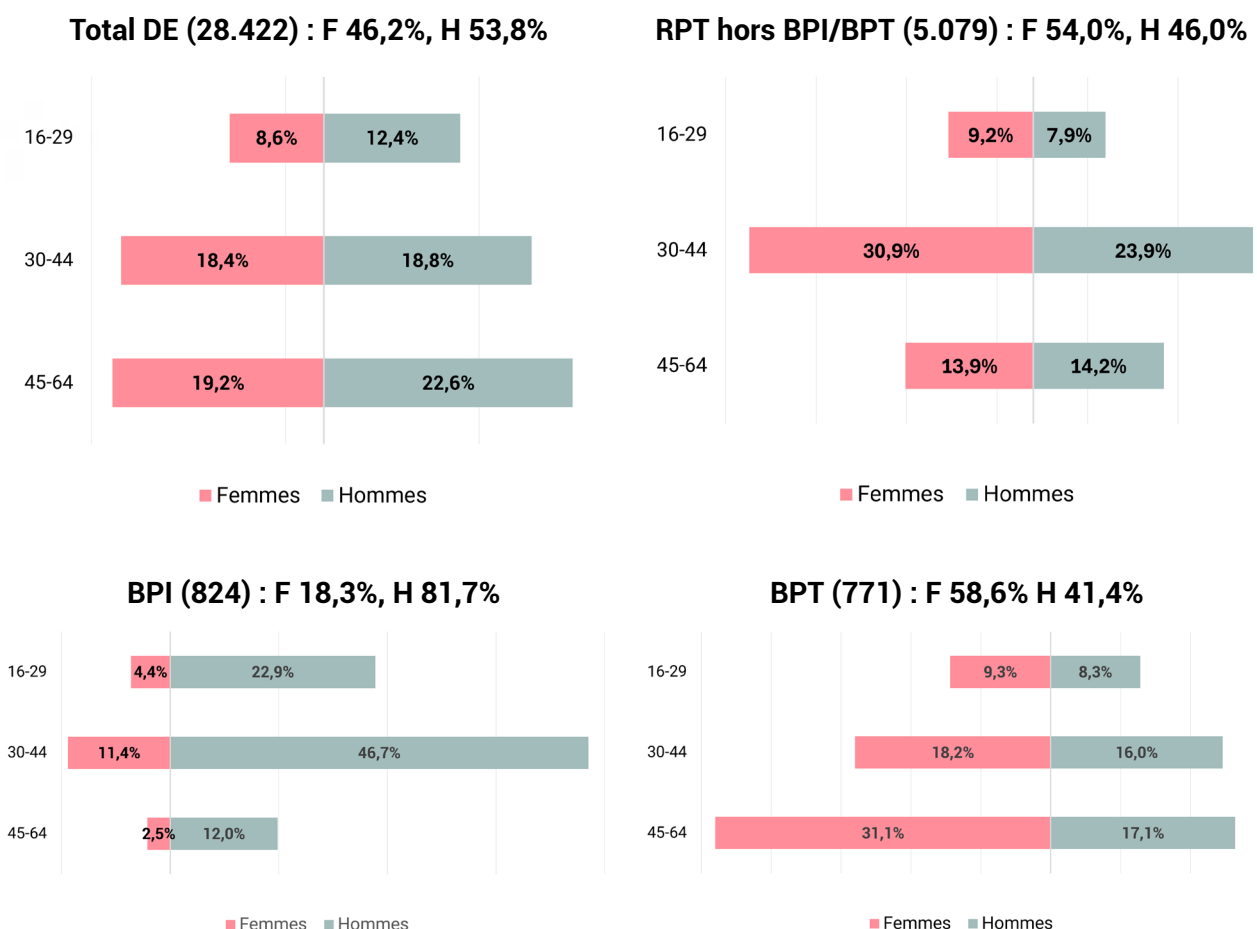
Source : ADEM.

La répartition par genre est plutôt équilibrée, en particulier pour le groupe des ressortissants de pays tiers : 50,2 % de femmes et 49,8 % d'hommes. Néanmoins, des écarts plus marqués apparaissent lorsqu'on distingue les ressortissants de pays tiers selon leur situation administrative, en particulier lorsqu'on **examine conjointement la répartition par classe d'âge** (Graph 11).

Comme observé parmi les salariés, les demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers hors statuts de protection se caractérisent par une structure d'âge fortement concentrée sur les 30-44 ans, qui représentent 54,8 % de l'ensemble (Graph 12). Les 45 ans et plus pèsent, quant à eux, pour 28,1 %, une proportion plus élevée que celle observée parmi les salariés (22,4 %), ce qui suggère des difficultés d'insertion ou de maintien dans l'emploi plus marquées.

Les bénéficiaires de protection internationale présentent un profil nettement plus jeune : près de 58 % ont entre 30 et 44 ans et près de 30 % ont moins de 30 ans. Les bénéficiaires de protection internationale sont par ailleurs très majoritairement masculins, les femmes n'y représentant que 18,3 % du groupe. Les bénéficiaires de protection temporaire présentent un profil sensiblement plus âgé : près de 48 % ont 45 ans ou plus, avec une forte présence féminine parmi cette tranche d'âge.

Graph 11. Composition des demandeurs d'emploi par genre et âge selon le groupe de référence



Source : ADEM, données au 31.12.2025.

Note de lecture : pourcentages calculés sur le total du groupe de référence.

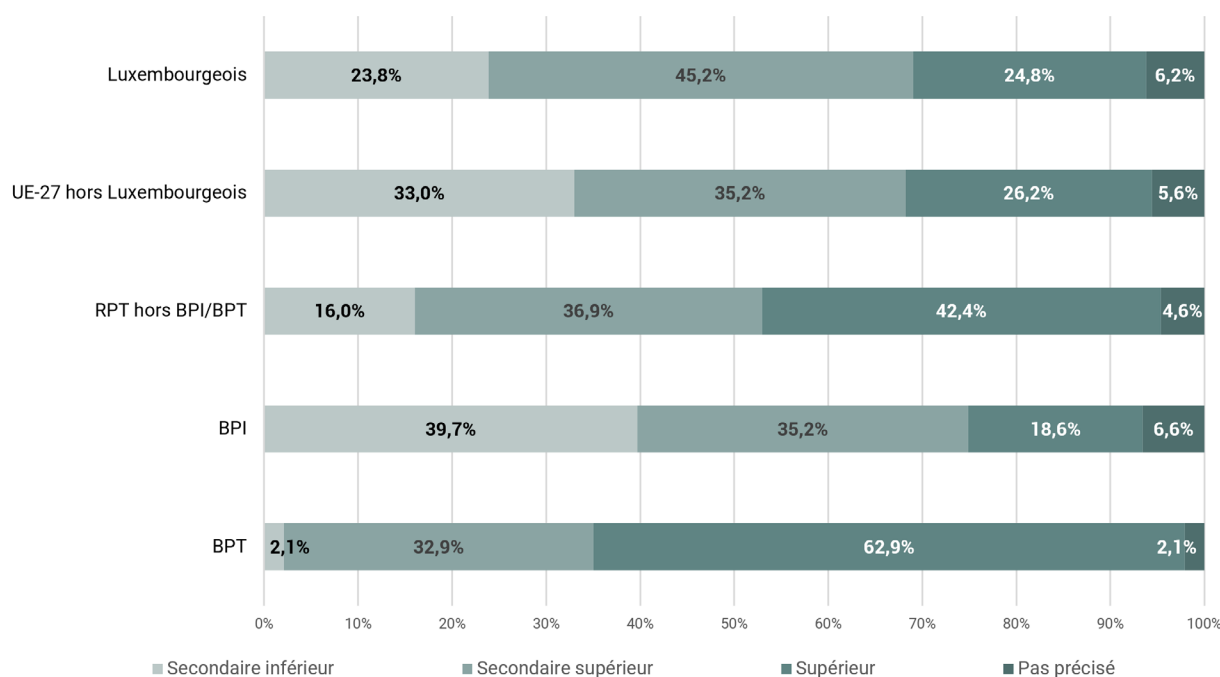
Une dernière caractéristique socio-démographique qui mérite un examen est le niveau d'études²⁵. Une certaine prudence est toutefois de mise : les informations à ce sujet proviennent de déclarations des candidats et ne sont pas systématiquement accompagnées d'une preuve de reconnaissance.

²⁵ Le référentiel utilisé pour les niveaux d'études est la classification ISCED. Voir glossaire pour plus de détails.

Par rapport aux demandeurs d'emploi luxembourgeois et aux ressortissants de l'UE-27, les ressortissants de pays tiers hors protection présentent une part nettement plus élevée de diplômés de l'enseignement supérieur (42,4 %), au détriment notamment de la composante secondaire inférieure (16,0 %), la plus faible de tous les groupes (Graph 12). Ce profil reflète des parcours migratoires souvent motivés par un projet d'installation professionnelle ou familiale, ce qui explique en partie la sur-représentation de profils qualifiés – tout en rappelant que ces données reposent exclusivement sur des déclarations non vérifiées.

Les bénéficiaires de protection temporaire se distinguent encore davantage par un niveau de formation élevé : 62,9 % sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, tandis que seulement 2,1 % n'ont pas dépassé le secondaire inférieur. Ce profil est cohérent avec le contexte migratoire spécifique de ce groupe et représente un potentiel important. A l'inverse, les bénéficiaires de protection internationale présentent une structure éducative beaucoup moins favorable : 39,7 % n'ont pas dépassé le secondaire inférieur et seuls 18,6 % disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Graph 12. Composition des demandeurs d'emploi par niveau d'études



Source : ADEM, données au 31.12.2025.

Note de lecture : titres d'études regroupés en cohérence avec la classification ISCED.

S'il existe un potentiel de qualification réel, quoiqu'inégalement réparti selon les statuts, il est un fait que, pour l'ensemble des ressortissants de pays tiers, des freins structurels multiples sont à l'œuvre et en limitent la valorisation sur le marché du travail :

- Absence de documents ou impossibilité/difficulté à obtenir une copie des diplômes (pour certains publics contraints).
- Nécessité de traductions certifiées, avec des difficultés potentielles à trouver des professionnels qualifiés pour certaines langues moins répandues.

- Coût des démarches de reconnaissance (à cet égard, rappelons que les bénéficiaires de temporaire n'ont droit à aucun revenu au Luxembourg, notamment ils n'ont pas droit au REVIS, contrairement aux bénéficiaires de protection internationale).
- Spécialisations dont le contenu et les compétences associées peuvent différer significativement des référentiels européens, rendant difficile la comparaison des programmes d'études et l'évaluation des acquis ; à cela s'ajoute, selon les cas, l'application d'un cadre réglementaire distinct de celui en vigueur au Luxembourg ou dans l'UE-27.

Ces freins, cumulés, peuvent neutraliser le potentiel de qualification de ressortissants des pays tiers, indépendamment du niveau de formation atteint. Le chapitre suivant examine la correspondance entre la spécialisation des études et les métiers recherchés, en particulier dans les domaines nécessitant un haut niveau d'expertise ou soumis à des exigences réglementaires spécifiques.

3.5 Niveau de qualification et orientation professionnelle

Comme l'indique le Tab 11, parmi les 6.674 ressortissants de pays tiers inscrits à l'ADEM au 31 décembre 2025, 5.402 ont obtenu leur diplôme le plus élevé dans un pays situé hors UE-27 (soit 80,9 %). À titre de comparaison, seuls 8,5 % ont été diplômés au Luxembourg et 2,2 % en France. Cette prédominance des diplômes obtenus hors UE-27 constitue un élément important du diagnostic, dans la mesure où elle peut influencer la valorisation des qualifications et la transférabilité des compétences²⁶.

Au total, 41,8 % des demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (soit 2.792 personnes). Si l'on considère uniquement les personnes diplômées hors UE-27, cette proportion s'établit à 35,7 % (2.383 personnes).

²⁶ La transférabilité des compétences désigne le degré auquel des compétences acquises dans une activité professionnelle, une formation ou une expérience de vie peuvent être réutilisées efficacement dans un autre emploi, secteur d'activité ou environnement de travail. Le caractère transférable des compétences renvoie à la capacité d'un individu à mobiliser, dans un nouvel emploi ou un nouveau secteur d'activité, des compétences acquises lors d'expériences professionnelles, de formations ou d'activités antérieures. De ce point de vue, la transférabilité des compétences constitue un déterminant important de l'employabilité et de la mobilité professionnelle, en particulier dans les contextes de reconversion, de migration ou de changement structurel du marché du travail.

Tab 11. Structure des ressortissants de pays tiers par niveau d'études détaillé et pays d'obtention du diplôme

		RPT		RPT avec titre d'étude hors UE-27		Total DE	
		N.	%	N.	%	N.	%
Secondaire inférieur	Primaire	304	4,6%	299	5,5%	2.091	7,4%
	Enseignement secondaire (premier cycle)	854	12,8%	598	11,1%	5.336	18,8%
Secondaire supérieur	Enseignement secondaire (deuxième cycle)	2.413	36,2%	2.118	39,2%	10.946	38,5%
	Enseignement post secondaire non-supérieur	5	0,1%	4	0,1%	116	0,4%
Supérieur	Enseignement supérieur de cycle court	228	3,4%	207	3,8%	942	3,3%
	Baccalauréat universitaire ou équivalent	1.128	16,9%	1.074	19,9%	2.976	10,5%
	Maîtrise universitaire ou équivalent	1.319	19,8%	1.032	19,1%	4.124	14,5%
	Doctorat ou équivalent	117	1,8%	70	1,3%	309	1,1%
	total diplôme de l'enseignement supérieur	2.792	41,8%	2.383	44,1%	8.351	29,4%
Non précisé		306	4,6%	-	-	1.582	5,6%
Total		6.674	100,0%	5.402	100,0%	28.422	100,0%

Source : ADEM, données au 31.12.2025.

La structure des niveaux de diplôme des ressortissants de pays tiers se distingue nettement de celle observée pour l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM. La part des diplômés de l'enseignement supérieur est ainsi nettement plus élevée parmi les ressortissants hors UE-27 (41,8 %) que dans l'ensemble de la population ADEM (29,4 %), et cette proportion monte à 44,1 % lorsqu'on se limite aux seuls titulaires d'un diplôme obtenu hors UE-27. Parmi ces derniers, la concentration est particulièrement marquée au niveau du bachelor (19,9 %), soit près du double de la part observée pour l'ensemble des inscrits (10,5 %) ; l'écart est moins prononcé pour la maîtrise (19,1 % contre 14,5 %), tandis que les parts relatives au doctorat et à l'enseignement supérieur de cycle court sont comparables entre les deux populations. Cette distribution suggère une offre de compétences académiques solide, mais susceptible de se heurter à des difficultés de comparabilité, de transférabilité ou de valorisation sur le marché du travail luxembourgeois, avec par conséquent des risques importants de sous-utilisation des qualifications réelles.

Nous analysons à présent plus finement la relation entre la spécialisation des études et le métier recherché, en nous appuyant sur le premier métier de recherche indiqué dans le dossier de chaque demandeur d'emploi, conformément au référentiel ROME²⁷. Parmi les différentes spécialisations, il est choisi dans la présente étude de se concentrer sur les professions hautement spécialisées, qu'elles soient réglementées ou non, mais pour lesquelles peuvent se poser des enjeux liés à la maîtrise effective de la langue, à la valorisation des qualifications ou l'obtention d'agréments nécessaires. Un demandeur d'emploi ne trouvant pas d'emploi dans son domaine de compétences peut donc être contraint de chercher un autre poste, parfois moins qualifié. Les trois familles retenues sont :

- Famille 1 : Informatique et Droit
- Famille 2 : Architecture et Ingénierie
- Famille 3 : Professions médicales et de la santé

²⁷ Voir glossaire pour plus de détails. Le référentiel ROME est consultable sur le site de l'ADEM à l'adresse suivante : https://rome.adem.etat.lu/index_metier.html

Famille 1 : Informatique et Droit

Les professions du droit et de l'informatique ne sont pas réglementées, à l'exception de certaines activités spécifiques (par exemple la profession d'avocat). Elles n'en demeurent pas moins des professions à haute spécialisation, susceptibles d'entraîner certaines difficultés liées notamment à la barrière linguistique ou à un parcours académique différent, pouvant se traduire par une connaissance insuffisante du système législatif national ou européen.

Dans le domaine du droit, on compte 167 demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers. Parmi eux, 50,3 % recherchent un métier en lien direct avec leur formation. Certains s'orientent vers des professions de niveau inférieur à leur diplôme, notamment des activités de secrétariat (20 personnes). Le taux de correspondance augmente pour les spécialisations plus pointues (droit financier, fiscal ou économique).

Dans le domaine de l'informatique, les résultats sont particulièrement favorables : sur 133 demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers, 79,6 % recherchent un métier directement lié à leur spécialisation. Ce niveau particulièrement élevé s'explique par le caractère déjà très technique et professionnalisant des études en informatique, qui préparent directement à des métiers bien identifiés.

À cela s'ajoute une demande soutenue de la part des entreprises pour des profils qualifiés, qu'il s'agisse du développement, de la cybersécurité, de l'analyse de données ou de l'administration des systèmes, ce qui encourage les candidats à rester alignés avec leur domaine d'expertise. Dans ce contexte, le taux élevé de correspondance observé dans l'informatique apparaît donc pleinement cohérent.

Famille 2 : Architecture et ingénierie

Les professions d'architecte et d'ingénieur-conseil sont des professions réglementées, qui relèvent du statut de professions libérales et impliquent des responsabilités spécifiques, notamment la signature des plans, la direction des travaux et le respect des normes et réglementations locales. Pour exercer en tant qu'indépendant, il est obligatoire d'obtenir une autorisation d'établissement et d'être inscrit à l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI).

Dans ce contexte, on compte 60,5 % de demandeurs d'emploi formés en architecture qui recherchent un emploi dans leur domaine de formation, même si l'on parle d'effectifs relativement faibles (23 personnes sur 38). Cette proportion diminue à 52,8 % pour les titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur spécialisé en construction ou en génie civil (19 personnes sur 36). Parmi les personnes qui s'orientent en dehors de leur cadre de formation initiale, on observe également des recherches dans des fonctions plus appliquées ou opérationnelles, toujours dans le secteur de la construction. Ce phénomène est minoritaire et peut suggérer une stratégie de repositionnement à un niveau de qualification inférieur, potentiellement liée à des difficultés de reconnaissance du diplôme ou d'accès aux professions réglementées.

Si l'on s'éloigne des professions strictement réglementées, les autres branches de l'ingénierie présentent une configuration différente, tout en restant marquées par un haut niveau de spécialisation technique. Cependant cette absence de cadre réglementaire ne signifie pas que l'intégration professionnelle des ressortissants de pays tiers y soit plus facile. Au contraire, plusieurs facteurs peuvent constituer des freins importants : la barrière linguistique, les différences dans les parcours académiques et les normes techniques, des divergences dans les thématiques étudiées (réglementations locales, standards de sécurité, certifications spécifiques, etc.).

Ces obstacles peuvent limiter l'accès à des postes qualifiés et conduire certains demandeurs d'emploi à s'orienter vers des emplois en dehors de leur spécialisation initiale.

Dans ce contexte, parmi les 208 demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers et spécialisés dans le domaine de l'ingénierie, seuls 38,5 % recherchent un métier correspondant à leur domaine de formation. L'analyse croisée avec le niveau d'études montre également qu'une proportion non négligeable (près de 7 %) semble s'orienter vers des postes probablement situés à un niveau de qualification inférieur à celui de leur diplôme. En fait, contrairement à l'informatique, où les compétences reposent largement sur un langage technique internationalisé et des standards plus homogènes, les disciplines de l'ingénierie sont fortement influencées par des cadres propres à chaque pays (normes, certifications, méthodes). Cette diversité, combinée à une forte segmentation interne (mécanique, électrique, environnement...) peut rendre la transférabilité des compétences plus complexe pour les ressortissants de pays tiers et contribuer à expliquer les taux de correspondance plus faibles observés dans ce domaine.

Famille 3 : Professions médicales et de la santé

Les professions médicales au sens strict (médecin généraliste ou spécialiste, médecin-dentiste ainsi que médecin-vétérinaire) relèvent d'un cadre réglementaire particulièrement rigoureux. Leur exercice est soumis à l'obtention d'une autorisation d'exercer délivrée par le Ministère de la Santé, accompagnée d'une reconnaissance des qualifications professionnelles, pour tout diplôme délivré dans un autre pays que le Luxembourg. Il en résulte un accès fortement encadré, qui s'explique par le niveau de responsabilité associé à ces professions : diagnostic, prise en charge des patients, application de protocoles sanitaires stricts et respect des normes locales.

Dans le cas où les personnes sont amenées à passer une épreuve d'aptitude, même si elles parlent l'une des deux langues de l'examen (français ou allemand), elles n'ont pas toujours la connaissance suffisante du vocabulaire technique. Par ailleurs, ces démarches sont payantes, ce qui peut s'avérer bloquant pour des demandeurs d'emploi ayant peu ou pas de revenus.

Dans ce contexte, parmi les demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers ayant un parcours en médecine, seuls 21,8 % recherchent effectivement une profession médicale au sens strict. Une proportion significative (36,4 %) s'oriente vers des fonctions cohérentes, mais de niveau inférieur, telles que les activités administratives dans le domaine médical, le secrétariat spécialisé ou l'assistance médicale.

Si l'on considère ensuite l'ensemble des professions paramédicales réglementées (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, ergothérapeutes, techniciens médicaux, sagefemmes...), celles-ci présentent les mêmes obstacles évoqués ci-dessus et nécessitent, elles aussi, une autorisation d'exercer, dans la mesure où elles impliquent des responsabilités cliniques ou paramédicales exigeant une validation formelle des compétences. 44,4 % des demandeurs d'emploi orientent leurs recherches vers un poste directement lié à leur formation.

Un cas particulier concerne les domaines de la psychologie et de la logopédie. Ces professions ne deviennent réglementées que lorsqu'elles impliquent l'exercice d'actes thérapeutiques spécifiques (psychothérapie ou logopédie à visée curative). Dans notre échantillon (41 personnes), moins de 10 % des demandeurs d'emploi déclarant un diplôme en psychologie ou logopédie recherchent une profession relevant de ce cadre réglementé. Néanmoins 34,1 % orientent leurs recherches vers des fonctions cohérentes avec leur domaine d'études, généralement dans des activités d'accompagnement, d'éducation spécialisée ou de soutien non clinique, ainsi que dans certains postes liés aux ressources humaines pour les titulaires d'un diplôme en psychologie.

Précisons également que la maîtrise des langues joue un rôle crucial dans le secteur de la santé et de l'action sociale (code NACE Q). C'est un secteur très diversifié qui regroupe des prestataires de services de long séjour (hôpitaux), de soins à domicile et de centres d'accueil de jour. Dans ce secteur, les exigences de langues sont particulièrement élevées et tendent encore à se renforcer au fil des années. En 2018, 59 % des offres de postes vacants déclarés auprès de l'ADEM exigeaient la maîtrise de trois langues, à un niveau B « utilisateur indépendant » ou C « utilisateur expérimenté » et près de 5 % en exigeaient quatre. En 2025, le pourcentage des offres demandant trois langues est quasi-identique (60 %), mais 11 % exigent la maîtrise de quatre langues.

Le français est la langue la plus fréquemment exigée : en 2025, elle apparaît dans 95 % des offres et 55 % exigent un niveau C (« utilisateur expérimenté »). Le luxembourgeois est obligatoire dans 84 % et l'allemand dans 71 % des offres. En revanche, les exigences pour l'anglais sont significativement en hausse, à la fois en termes de taux obligatoire et de niveau de maîtrise exigé : en 2018, 13 % des offres demandaient l'anglais de manière obligatoire (10 % à un niveau B et 5 % à un niveau C). En 2025, 20 % des offres exigent cette langue et 13 % la demandent à un niveau de maîtrise C²⁸.

Les compétences linguistiques des demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers peuvent ainsi constituer un obstacle non négligeable dans leur insertion professionnelle dans le secteur de la santé et de l'action sociale.

3.6 Les compétences linguistiques

Parmi les défis à l'insertion professionnelle, les compétences linguistiques constituent l'un des freins les plus immédiats et les plus déterminants. La maîtrise des langues officielles du pays et/ou de l'anglais conditionne l'accès à de nombreux secteurs (santé, administratif, commerce, services), mais influence aussi la capacité à comprendre les démarches administratives, les offres d'emploi, les normes professionnelles, etc.

Lors de l'inscription, chaque demandeur d'emploi est invité à passer un test de langue en ligne, dans les langues qu'il déclare pratiquer, parmi les langues principales du marché du travail : luxembourgeois, français, allemand et anglais. Le résultat est exprimé selon les niveaux A, B, C (le niveau A désigne un utilisateur élémentaire, le niveau B un utilisateur indépendant et le niveau C un utilisateur expérimenté) du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)²⁹, permettant une évaluation standardisée et un référentiel objectif. Il est particulièrement utile pour accompagner le demandeur d'emploi de manière personnalisée.

²⁸ Les informations sont disponibles dans le tableau de bord interactif JobInsights de l'ADEM, consultable à l'adresse suivante : <https://adem.public.lu/fr/marche-emploi-luxembourg/statistiques/jobinsights.html>

²⁹ Voir glossaire pour plus de détails.

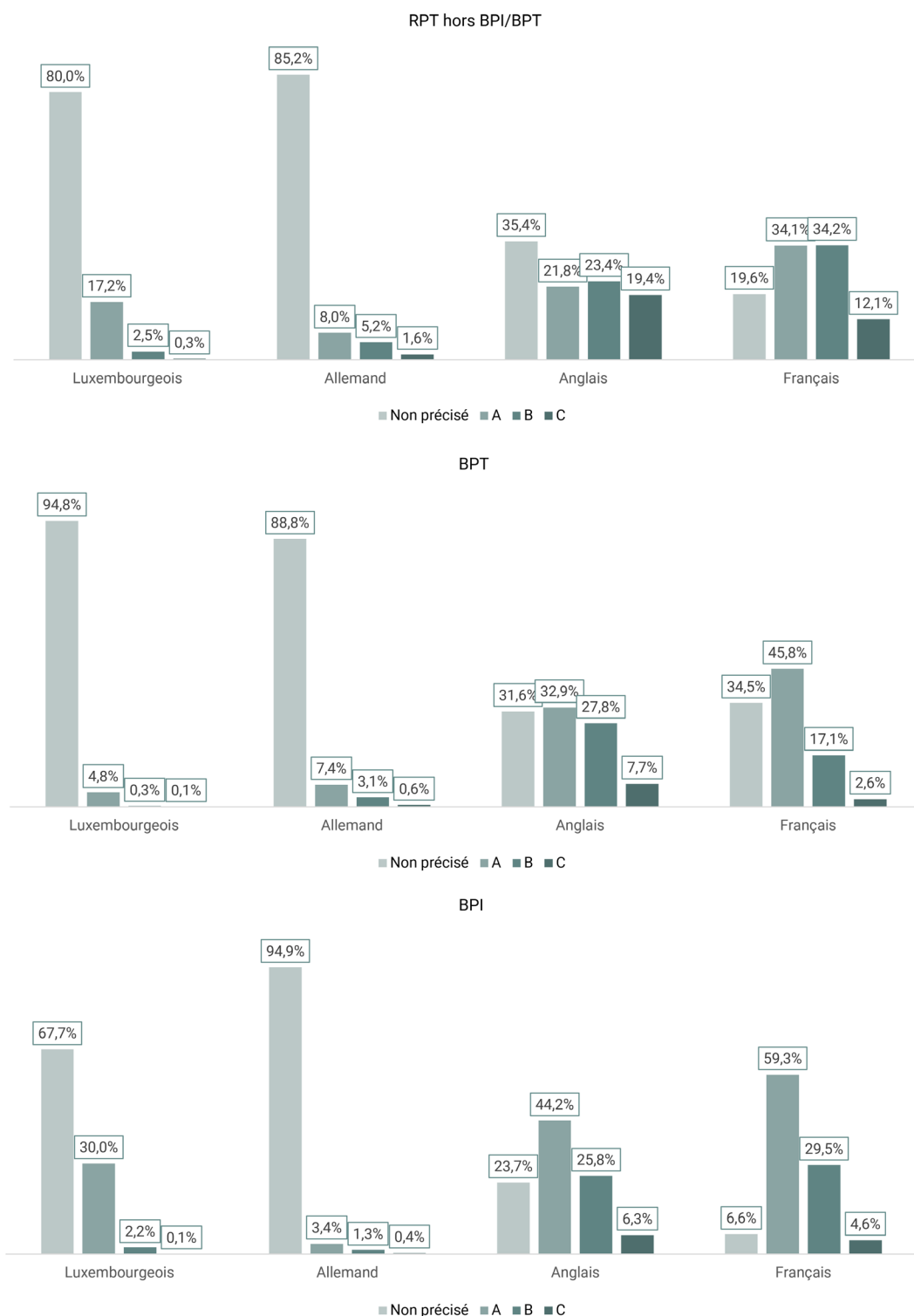
L'anglais et le français constituent les langues les mieux maîtrisées, mais avec des différences notables entre sous-groupes (Graph 13) :

- En anglais, les ressortissants hors protection présentent le profil le plus équilibré, avec 42,8 % atteignant un niveau B ou C. Les bénéficiaires de protection temporaire affichent une proportion similaire (35,5 %), mais avec davantage de personnes sans aucune connaissance (31,6 %). Les bénéficiaires de protection internationale se concentrent surtout au niveau élémentaire, mais sont aussi le groupe avec la plus faible part sans aucune connaissance (23,7 %).
- En français, les bénéficiaires de protection internationale présentent la maîtrise la plus élevée : près de 60 % ont un niveau élémentaire et 34,1 % atteignent un niveau B ou C, avec à peine 6,6 % sans connaissance déclarée. Les ressortissants hors protection se situent dans une position intermédiaire, avec près de la moitié au niveau B ou C (46,3 %). Les bénéficiaires de protection temporaire affichent une maîtrise plus limitée : 34,5 % n'ont aucune compétence déclarée et moins de 20 % atteignent un niveau B ou C.
- Le luxembourgeois est très peu maîtrisé dans l'ensemble des sous-groupes. Les bénéficiaires de protection internationale se distinguent toutefois, avec 30 % ayant un niveau élémentaire, ce qui peut faciliter l'accès à certains secteurs.
- L'allemand constitue la langue la moins maîtrisée : près de 95 % des bénéficiaires de protection internationale et 88,8 % des bénéficiaires de protection temporaire n'en ont aucune connaissance, une situation globalement similaire pour les ressortissants hors protection, malgré des compétences légèrement plus élevées.

Les données relatives aux bénéficiaires de protection internationale doivent toutefois être interprétées avec prudence : comme déjà précisé, tous les bénéficiaires de protection internationale à la recherche d'un emploi ne sont pas suivis par l'ADEM, et l'un des principaux critères orientant vers l'ADEM plutôt que vers l'ONIS est précisément la maîtrise des langues luxembourgeoise, française, allemande ou anglaise/portugaise suffisant pour le métier recherché. Par construction, les bénéficiaires de protection internationale inscrits à l'ADEM présentent donc des compétences linguistiques suffisantes pour le marché de l'emploi, puisque seuls ceux maîtrisant les langues requises y sont orientés³⁰. Ce biais ne concerne en revanche pas les bénéficiaires de protection temporaire, qui n'ont pas accès au REVIS et ne sont donc pas soumis à ce mécanisme de filtrage.

³⁰ Les bénéficiaires suivis par l'ONIS peuvent également s'inscrire volontairement à l'ADEM, mais ils représentent dans ce cas une part négligeable.

Graph 13. Niveau de connaissances des langues



Source : ADEM, données au 31.12.2025.

Note de lecture : les niveaux A, B et C correspondent au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Le niveau A désigne un utilisateur élémentaire, le niveau B un utilisateur indépendant et le niveau C un utilisateur expérimenté. La mention « Pas précisé » regroupe à la fois les personnes n'ayant indiqué aucun niveau pour la langue concernée et celles ayant déclaré n'avoir aucune connaissance de cette langue.

Une lecture transversale des données permet d'identifier, pour chaque groupe, un profil linguistique global et d'évaluer dans quelle mesure celui-ci constitue un atout ou un frein à l'insertion sur le marché du travail luxembourgeois :

- Les bénéficiaires de protection internationale constituent le groupe linguistiquement le plus ancré dans le contexte local, un résultat cohérent avec le mécanisme d'orientation décrit précédemment, puisque quasiment seuls les bénéficiaires de protection internationale maîtrisant les langues requises sont inscrits à l'ADEM. Près de 93 % déclarent au moins un niveau élémentaire en français (de loin la proportion la plus élevée des trois groupes) et ils sont les seuls à afficher une présence significative en luxembourgeois (32,3 % au moins au niveau A, contre environ 5 % parmi les bénéficiaires de protection temporaire). Leur maîtrise de l'anglais reste correcte, avec 76,3 % ayant au moins un niveau A. Ce profil, orienté vers les langues du quotidien au Luxembourg, constitue un atout réel pour l'accès à un large éventail de secteurs, notamment ceux en contact direct avec la population.
- Les ressortissants hors protection sont le groupe le plus polyvalent : 64,6 % ont au moins un niveau élémentaire en anglais et 80,4 % en français, avec des proportions significatives de niveaux B ou C dans ces deux langues. Cet éventail plus large leur ouvre un accès potentiel à des secteurs variés, tant nationaux qu'internationaux.
- Les bénéficiaires de protection temporaire semblent présenter le profil le plus exposé : l'anglais constitue leur seul point de force relatif, avec 68,4 % ayant au moins un niveau élémentaire, mais 34,5 % n'ont aucune connaissance du français et la quasi-totalité est sans compétence en luxembourgeois (94,8 %) ou en allemand (88,8 %). Cette concentration sur une seule langue est susceptible de restreindre les débouchés accessibles dans un marché du travail où le français, le luxembourgeois et l'allemand restent des atouts déterminants pour la majorité des postes.

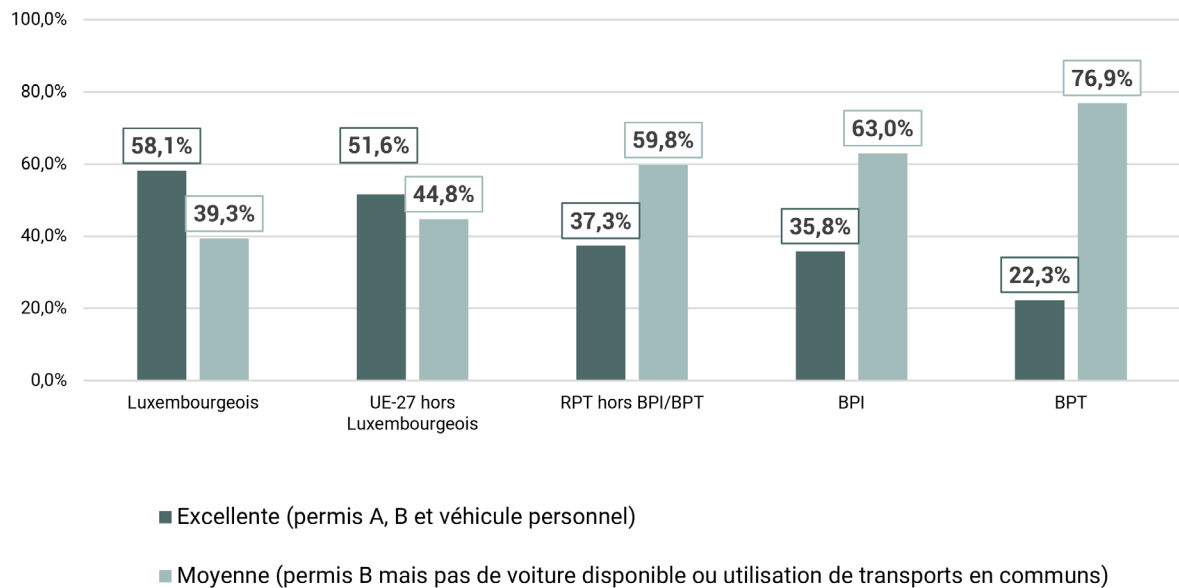
3.7 La mobilité

La mobilité constitue un obstacle supplémentaire potentiel à l'insertion professionnelle des ressortissants de pays tiers. Parmi les bénéficiaires de protection temporaire, seuls un peu plus de 20 % déclarent une mobilité excellente (c'est-à-dire la possession d'un permis de conduire de catégorie A ou B et d'un véhicule personnel), proportion qui monte à 35-37 % pour les BPI et les ressortissants de pays tiers hors protection, respectivement (Graph 14).

Si des difficultés plus marquées par rapport aux demandeurs d'emploi luxembourgeois ou ressortissants de l'UE-27 étaient prévisibles, notamment en ce qui concerne la possession d'un véhicule, il convient de rappeler que le Luxembourg dispose d'un réseau interconnecté de bus, trains et trams gratuits permettant d'accéder à l'ensemble du territoire, y compris les régions plus rurales, avec un service garanti en semaine comme le week-end. Ces atouts structurels atténuent en partie les contraintes liées à l'absence de véhicule personnel : la proportion de ceux déclarant une mobilité moyenne (permis B ou recours aux transports en commun) reste très élevée, atteignant jusqu'à 76,9 % pour les bénéficiaires de protection temporaire.

La question de l'accès à un véhicule ne se limite toutefois pas à la seule situation financière. Environ un demandeur d'emploi en régime de protection sur deux déclare détenir un permis de conduire, contre près de trois sur cinq pour les ressortissants de pays tiers hors protection (Graph 15). Malgré la gratuité des transports publics, l'absence de permis de conduire peut constituer un frein supplémentaire pour l'accès à certains postes, notamment dans des secteurs ou des zones moins bien desservis, ou lorsque le poste exige une mobilité professionnelle autonome.

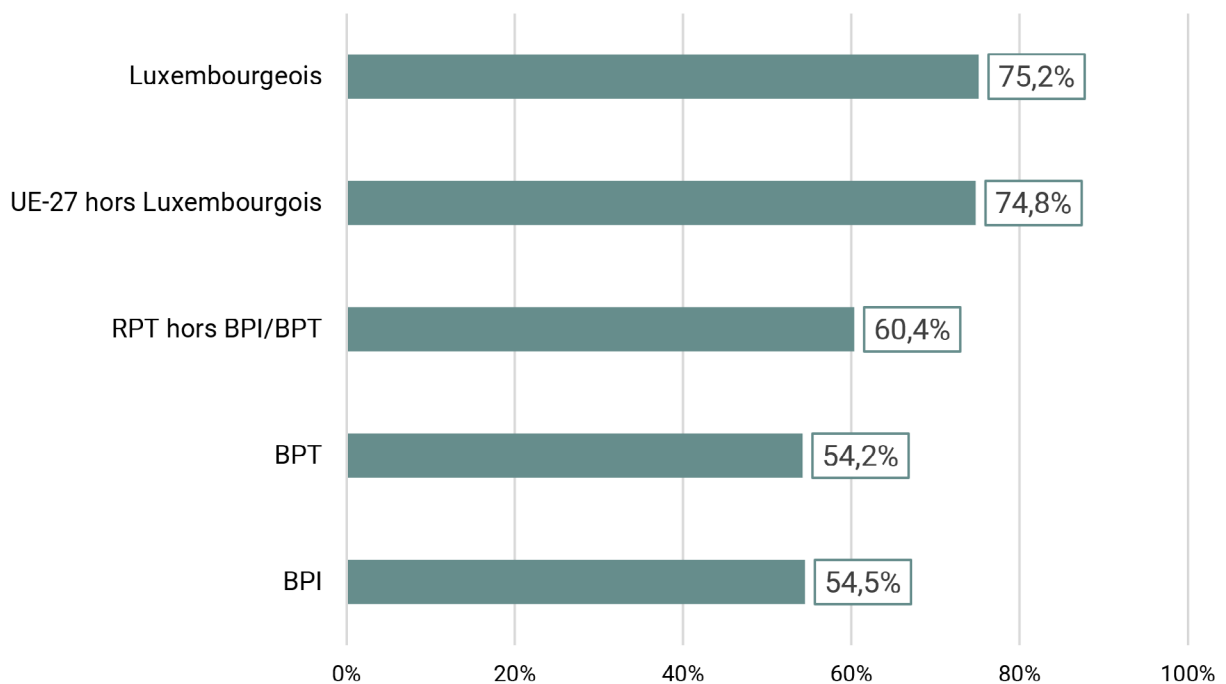
Graph 14. Niveau de mobilité déclaré par les demandeurs d'emploi



Source : ADEM , données au 31.12.2025.

Note de lecture : les pourcentages présentés portent uniquement sur les déclarations de mobilité excellente ou moyenne. La part des demandeurs d'emploi déclarant une mobilité limitée - absence de véhicule et impossibilité d'utiliser les transports en commun - est négligeable, tout comme la part des non-répondants.

Graph 15. Possession d'un permis de conduire (catégorie B)



Source : ADEM , données au 31.12.2025.

Chapitre 4 : L'ADEM face au défi de l'insertion des ressortissants de pays tiers sur le marché de l'emploi

L'insertion professionnelle durable des demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers constitue un enjeu majeur pour l'ADEM, au regard de la progression de leurs effectifs et de la forte hétérogénéité mise en évidence dans le chapitre précédent. Cet enjeu est d'autant plus central que l'économie luxembourgeoise repose largement sur les compétences : sa compétitivité dépend à la fois d'une valorisation optimale des talents disponibles sur le territoire et de la capacité des entreprises à exprimer clairement leurs besoins, identifier les ressources adéquates et les recruter de manière efficace.

Dans ce contexte, l'action de l'ADEM vise à favoriser une mise en relation efficace entre les besoins du marché du travail et les profils disponibles. Elle intervient pour cela à un double niveau : d'une part, elle accompagne les demandeurs d'emploi dans leur parcours d'intégration et de réintégration sur le marché du travail ; d'autre part, elle soutient les employeurs dans l'identification des compétences disponibles et dans leurs démarches de recrutement.

Face à la diversité des situations rencontrées parmi les ressortissants de pays tiers, l'ADEM déploie un ensemble de dispositifs d'accompagnement, de formation et de mise à l'emploi destinés à soutenir leur insertion professionnelle. Elle développe également des outils et services visant à mieux identifier, évaluer et valoriser les compétences disponibles, en particulier lorsque celles-ci ont été acquises à l'étranger et demeurent insuffisamment reconnues sur le marché du travail luxembourgeois.

4.1 Un accompagnement personnalisé, adapté à la diversité des parcours

Les demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers inscrits à l'ADEM bénéficient du même accompagnement que l'ensemble des demandeurs d'emploi. Toutefois, la diversité de leurs parcours migratoires, professionnels et personnels rend leur suivi particulièrement complexe. Les conseillers de l'ADEM doivent tenir compte de niveaux de qualification très contrastés, de compétences linguistiques variables, d'expériences professionnelles hétérogènes, de statuts administratifs distincts ainsi que de durées de présence au Luxembourg très différentes.

Cette diversité de situations exige une capacité d'analyse approfondie des parcours individuels, une forte sensibilité interculturelle et une aptitude à identifier les freins susceptibles d'entraver l'accès à l'emploi. Afin de répondre à ces besoins, les conseillers de l'ADEM bénéficient de formations continues portant notamment sur la communication interculturelle, la diversité culturelle et l'accompagnement de publics confrontés à des obstacles multiples à l'insertion professionnelle.

Si l'ensemble des conseillers est formé à l'accompagnement de ce public, l'ADEM a également mis en place une cellule spécifiquement dédiée aux bénéficiaires de protection temporaire, afin de répondre au plus près de leurs besoins spécifiques et d'adapter davantage l'accompagnement proposé. Par exemple, alors que l'inscription à l'ADEM requiert généralement la maîtrise d'au moins l'une des langues administratives du Luxembourg ou de l'anglais, cette règle ne s'applique pas aux bénéficiaires de protection temporaire³¹.

³¹ À défaut, le demandeur d'emploi peut se faire accompagner par une personne de son choix maîtrisant l'une de ces langues.

Dans ce contexte, l'inscription auprès de l'ADEM constitue une étape essentielle pour les ressortissants de pays tiers à la recherche d'un emploi, pour qu'ils puissent bénéficier de cet accompagnement personnalisé et de l'ensemble des services proposés, qu'ils remplissent ou non les conditions pour bénéficier de l'indemnité de chômage complet.

4.2 *Un large éventail de formations et de programmes d'accompagnement*

Les formations constituent l'un des principaux leviers mobilisés par l'ADEM pour favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle. Au-delà de l'acquisition de nouvelles connaissances, elles contribuent également à identifier, renforcer et valoriser les compétences transférables susceptibles d'être mobilisées dans différents métiers ou secteurs d'activité. Cette dimension revêt une importance particulière pour les ressortissants de pays tiers dont les qualifications ou l'expérience acquises à l'étranger ne correspondent pas toujours directement aux exigences du marché du travail luxembourgeois. L'identification de compétences transférables peut alors faciliter les transitions professionnelles et ouvrir l'accès à de nouvelles opportunités d'emploi.

Les demandeurs d'emploi bénéficient gratuitement ou à un tarif préférentiel, de l'ensemble des formations proposées par l'ADEM, regroupées en plusieurs catégories :

- **Formations sectorielles**, visant l'acquisition de compétences propres à un métier ou à un secteur spécifique.
- **Formations transversales**, destinées à renforcer des compétences mobilisables dans de nombreux environnements professionnels (compétences numériques, communication, gestion de projet, travail en équipe, etc.).
- **Formations linguistiques**, notamment développées en collaboration avec l'Institut National des Langues Luxembourg (INLL), sous forme de cours intensifs à visée professionnelle, dans les trois langues officielles ainsi que l'anglais.
- **Programmes d'activation et d'orientation** comprenant un coaching individuel.
- **Formations à l'entrepreneuriat**.
- **Ateliers de recherche d'emploi** consacrés notamment à la rédaction de CV et à la préparation des entretiens d'embauche.

Si l'accès aux formations dépend généralement de prérequis de qualification, une certaine flexibilité reste de mise. A cet égard, l'ADEM poursuit actuellement une réflexion sur l'évolution de son offre de formation, notamment à destination des personnes diplômées de l'enseignement supérieur, et développe progressivement des formations en e-learning, format particulièrement adapté à un public habitué à l'apprentissage autonome. Deux programmes sont déjà disponibles :

- **Développement de compétences linguistiques**, avec la mise à disposition gratuite de licences d'accès à une plateforme d'apprentissage e-learning.
- **Développement de compétences numériques**, avec la mise à disposition gratuite de licences dans le cadre du programme « E-Office », géré par la Chambre des Salariés via le Luxembourg LifeLong Learning Centre (LLLC), permettant aux demandeurs d'emploi sélectionnés d'acquérir ou de renforcer leurs compétences dans les principales applications de bureautique Microsoft Office – compétences directement valorisables sur le marché du travail et point de départ possible vers des formations plus avancées.

Outre les formations proposées par l'ADEM, les demandeurs d'emploi peuvent également bénéficier d'autres dispositifs de formation :

- **Formations dites « contingent »**, mises à disposition par les chambres professionnelles (Chambre des Salariés, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers).
- **Formations externes financées par l'aide à la formation professionnelle (AFP)** : tout demandeur d'emploi, indemnisé ou non, voulant suivre une formation professionnelle qui n'est pas offerte par l'ADEM, peut, sous certaines conditions, bénéficier de cette aide financière.

Certains programmes, enfin, sont spécifiquement dédiés aux ressortissants de pays tiers, et selon les cas exclusivement aux bénéficiaires de protection internationale ou temporaire, quel que soit leur niveau de qualification :

- **Work Integration Luxembourg**, destiné aux demandeurs d'emploi bénéficiaires de protection internationale nécessitant une reconversion professionnelle. Le programme vise à identifier les compétences transférables afin de favoriser une insertion rapide sur le marché du travail, dans un secteur ou un métier différent de celui exercé dans le pays d'origine, en privilégiant les métiers très en pénurie.
- **Projet Inter-C**, destiné aux demandeurs d'emploi bénéficiaires de protection internationale ou temporaire âgés de 18 à 25 ans (exceptionnellement jusqu'à 29 ans), afin de les accompagner dans l'identification d'un projet professionnel réaliste, en vue d'une insertion sur le marché de l'emploi rapide et durable, en accordant la priorité aux métiers très en pénurie.
- **Dress for Success**, destiné aux demandeuses d'emploi ressortissantes de pays tiers, avec un accent particulier sur la préparation aux entretiens d'embauche et la compréhension des codes professionnels luxembourgeois.
- **Ready4Work**, destiné aux demandeurs d'emploi notamment bénéficiaires de protection pour les aider à identifier les pistes de carrière et perspectives compatibles avec leurs compétences et les besoins du marché du travail luxembourgeois.

4.3 Les mesures pour l'emploi comme tremplin vers l'insertion professionnelle

Un deuxième levier mobilisé par l'ADEM pour favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi est constituée par les mesures en faveur de l'emploi au sens strict, qui comprennent notamment des contrats aidés dans le secteur privé et public, des parcours d'apprentissage en entreprise, ainsi que des mesures spéciales portées par des initiatives syndicales et communales (Forum pour l'Emploi, Pro Actif et autres associations sans but lucratif, comme les Centres d'Initiative et de Gestion Régionaux ou les Centres d'Initiative et de Gestion Locaux).

Au 31 décembre 2025, 16,2 % des ressortissants de pays tiers inscrits auprès de l'ADEM bénéficiaient d'une mesure en faveur de l'emploi, y compris les formations, soit 1.080 personnes sur 6.674 (Tab 12). Cette proportion est quasi identique à celle observée pour les demandeurs d'emploi luxembourgeois (16,3 %), et nettement supérieure à celle des ressortissants de l'UE-27 hors Luxembourg (12,6 %).

L'analyse par type de mesure fait toutefois apparaître certaines différences. Les mesures spéciales représentent de loin le dispositif le plus fréquemment mobilisé par les ressortissants de pays tiers (10,5 % des bénéficiaires concernés). À l'inverse, ceux-ci sont relativement moins présents dans les contrats aidés ou dans l'apprentissage pour adultes. Cette situation mérite une attention particulière, dans la mesure où ces dispositifs permettent une immersion directe dans le monde du travail et constituent souvent un tremplin vers un emploi durable, précisément ce dont les ressortissants de pays tiers auraient le plus besoin pour valoriser leurs compétences et faciliter leur intégration ou réintégration dans la vie active et leur reconnaissance sur le marché du travail luxembourgeois.

Tab 12. Les demandeurs d'emploi bénéficiant d'une mesure en faveur de l'emploi

	Luxembourgeois	UE-27 hors Luxembourgeois	RPT
Part bénéficiant d'une mesure	16,3%	12,6%	16,2%
<i>Mesures spéciales</i>	4,4%	7,8%	10,5%
<i>Apprentissage pour adultes</i>	2,9%	1,4%	1,6%
<i>Formation</i>	1,1%	0,9%	1,5%
<i>Contrat d'initiation à l'emploi (CIE)</i>	1,6%	0,6%	1,0%
<i>Contrat d'appui emploi (CAE)</i>	2,7%	0,5%	0,8%
<i>Contrat réinsertion emploi (CRE)</i>	0,3%	0,5%	0,4%
<i>Dispense pour création ou reprise d'entreprise</i>	0,3%	0,4%	0,2%
<i>Autres</i>	3,1%	0,5%	0,1%
Part ne bénéficiant d'aucune mesure	83,7%	87,4%	83,8%
Total population	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ADEM , données au 31.12.2025.

4.4 Perspectives pour une meilleure valorisation des compétences

Les résultats présentés dans cette étude mettent en évidence la nécessité de poursuivre les efforts visant à mieux identifier et valoriser les compétences disponibles parmi les ressortissants de pays tiers.

Au-delà des diplômes et des qualifications formelles, l'évaluation des profils gagnerait à s'appuyer davantage sur les compétences effectivement mobilisables dans l'emploi, qu'elles soient techniques, transversales, linguistiques ou acquises à travers l'expérience professionnelle. Pour de nombreux ressortissants de pays tiers, la reconnaissance de ces compétences transférables constitue un facteur déterminant d'accès à l'emploi et un moyen de limiter les situations de déclassement professionnel. Cette évolution apparaît d'autant plus nécessaire que le marché du travail luxembourgeois demeure confronté à des pénuries persistantes dans plusieurs secteurs d'activité. Faute d'une identification adéquate des compétences présentes sur le territoire, le risque est celui d'un sous-emploi durable de ressources humaines pourtant susceptibles de répondre aux besoins des entreprises.

Dans cette perspective, l'ADEM poursuit le développement d'outils destinés à améliorer l'identification et la valorisation des compétences disponibles. Parmi ces initiatives figurent notamment le renforcement des dispositifs d'évaluation des compétences, l'amélioration des mécanismes de mise en correspondance entre les profils et les offres d'emploi ainsi que le développement de nouvelles approches fondées sur les compétences plutôt que sur les seuls diplômes.

Les ressortissants de pays tiers ne constituent pas uniquement un public nécessitant un accompagnement spécifique. Ils représentent également un vivier de compétences dont la mobilisation peut contribuer à répondre aux besoins du marché du travail et au développement économique du pays. Leur insertion professionnelle durable repose dès lors autant sur l'accompagnement des personnes que sur la capacité collective à reconnaître et valoriser pleinement les compétences qu'elles apportent.

Parallèlement, l'ADEM poursuit la modernisation et la digitalisation de ses services afin de renforcer l'autonomie de ses clients et bénéficiaires et de simplifier leurs démarches administratives. L'automatisation progressive de certaines procédures liées à l'inscription ou aux aides financières contribue à réduire les délais de traitement et à limiter les risques de vulnérabilité financière, particulièrement importants pour les publics les plus fragiles.

Contact

Francesca BARTOLI

Senior Economist - Service Etudes et statistiques

francesca.bartoli@adem.etat.lu

stat@adem.etat.lu

Tél. : 247-55317